



JEAN DE LA HUERTA
ET
LA SCULPTURE BOURGUIGNONNE

Sur la couverture :

VIERGE À L'ENFANT
commandée par le maire de Dijon
pour sa chapelle de ROUVRES (N° 43).

L'Exposition est placée sous le haut patronage de

Monsieur Maurice SCHUMANN

Ministre des Affaires étrangères

Monsieur Jacques DUHAMEL

Ministre des Affaires culturelles

Monsieur Robert POUJADE

*Ministre délégué auprès du Premier Ministre
Chargé de la Protection de la Nature et de l'Environnement*

MAIRE DE DIJON

Monsieur Jean-Philippe LECAT

Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre

et de

S.E. Monsieur Pedro CORTINA

Ambassadeur d'Espagne à Paris

COMITÉ D'HONNEUR

M. PIERRE-JEAN MOATTI, *Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte-d'Or.*

M. JEAN CHATELAIN, *Directeur des Musées de France.*

M. ALAIN BACQUET, *Directeur de l'Architecture.*

M. PIERRE QUONIAM, *Directeur du Musée du Louvre.*

M. PIERRE PRADEL, *Membre de l'Institut, Inspecteur général des Musées.*

M. JACQUES DUPONT, *Inspecteur général des Monuments Historiques.*

M. CARLOS MANZANARES, *Ministre conseiller culturel à l'Ambassade d'Espagne.*

Don MARCOS GIL, *Archiprêtre de la basilique de Daroca.*

MM. les Parlementaires de la Côte-d'Or.

M. MARCEL LUCOTTE, *Sénateur-maire d'Autun.*

M. le Docteur VEILLET, *Président du Conseil général de la Côte-d'Or.*

M. E. FICHAUX, *Premier Président de la Cour d'Appel de Dijon.*

M. HUBERT GALLET DE SANTERRE, *Recteur de l'Académie de Dijon.*

S.E. M^{gr} CHARLES DE LA BROUSSE, *Évêque de Dijon.*

M. MICHEL GRIVELET, *Adjoint aux Affaires culturelles de la Ville de Dijon.*

M. ROBERT FOLZ, *Doyen de la Faculté des Sciences Humaines de Dijon.*

M. PIERRE GRAS, *Conservateur en chef de la Bibliothèque municipale de Dijon.*

M. JEAN RICHARD, *Directeur du Centre d'Études bourguignonnes, Président de la Société Éduenne.*

M. JEAN RIGAULT, *Directeur des Services d'Archives de la Côte-d'Or.*

M. GUSTAVE VUILLEMOT, *Conservateur du Musée Rolin d'Autun.*

M^{lle} COLETTE DI MATTEO, *Inspecteur des Monuments Historiques.*

M. l'abbé JEAN MARILIER, *Conservateur des Antiquités et Objets d'Art.*

M. LUCIEN HÉRARD, *Président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.*

M. l'abbé JOLY, *Président de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.*

M. le Comte GEORGES DE VOGÜÉ, *Président de la Société des Amis du Musée de Dijon.*

Jean de la Huerta
et
la Sculpture Bourguignonne
au milieu du XV^e siècle

MUSÉE DE DIJON
PALAIS DES DUCS DE BOURGOGNE

1972

John de la Roche

is sculpture from

in the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

the

JEAN DE LA HUERTA EN BOURGOGNE

AUPRÈS du tombeau de Philippe le Hardy, duc de Bourgogne, le Musée des Beaux-Arts de Dijon présentait, l'an dernier, les « pleurants » dans l'Art du Moyen Age en Europe. Il s'agissait de montrer sous quel aspect avait été traité ce thème funéraire depuis le ^{xii}e siècle jusqu'à Claus Sluter et comment il avait été interprété après l'exécution du cortège funèbre du tombeau du duc Philippe le Hardy. Cette fois, le centre d'intérêt se situe encore dans la « Salle des Gardes », auprès du tombeau du second des ducs Valois, qui avait pris place, comme le précédent, dans le chœur des pères de l'église de la Chartreuse de Champmol.

Il n'est pas étonnant que le tombeau de Jean sans Peur soit le plus proche, dans l'imitation, du tombeau de Philippe le Hardy. De même que la sculpture du premier tombeau était l'œuvre de deux imagiers, Claus Sluter, puis Claus de Werwe, le second fut entrepris par Jean de la Huerta et achevé par Antoine le Moiturier. Tandis que les imagiers en titre de Philippe le Hardy et de Jean sans Peur avaient la même origine hollandaise et étaient tous deux passés par Bruxelles, avant de venir à Dijon en 1385 et en 1396, les tailleurs d'images qui furent appelés par Philippe le Bon pour l'exécution du tombeau de Jean sans Peur venaient l'un et l'autre du Midi, mais de pays différents, le premier d'Aragon, le second d'Avignon. Si la capitale des ducs de Bour-

gogne n'était plus alors ce centre d'art européen qu'avait suscité autour de 1400 la fondation de la Chartreuse de Champmol, elle attirait encore des étrangers, les ducs recherchant toujours le concours des meilleurs artistes.

Comme le disait déjà en 1891 Henri Chabeuf, le premier historien de l'art à avoir étudié systématiquement la genèse du tombeau de Jean sans Peur, la présence et l'activité de Jean de la Huerta en Bourgogne restent, même après les études très poussées d'Henri David, « l'une des énigmes de l'Histoire de l'Art du x^ve siècle ».

Si l'on sait très bien comment Antoine le Moiturier fut appelé à se fixer à Dijon, aucun texte ne permet de lui attribuer avec certitude d'autres œuvres en Bourgogne que l'achèvement de la sculpture du tombeau de Jean sans Peur. Jean de la Huerta se trouve à peu près dans le même cas : bien qu'il soit demeuré une vingtaine d'années en Bourgogne, il ne reste de parfaitement sûr que sa contribution à ce même tombeau, ses autres œuvres connues par des documents d'archives ayant disparu. Cependant, ces deux imagiers ont encore ceci de commun, à savoir que deux œuvres majeures de la sculpture bourguignonne du x^ve siècle, proches de Dijon, leur sont attribuées avec la plus grande vraisemblance : à Jean de la Huerta le retable de l'église de Rouvres-en-Plaine, à Antoine le Moiturier le tombeau de Philippe Pot, autrefois à l'église abbatiale de Cîteaux. Nous nous attacherons cette année à « l'énigme » Jean de la Huerta, remettant à l'an prochain l'évocation des problèmes que pose l'activité d'Antoine le Moiturier en Bourgogne.

La venue de Jean de la Huerta à Dijon étant liée à l'œuvre du tombeau de Jean sans Peur, il nous faut rappeler les différentes démarches faites antérieurement pour ce monument funéraire. L'exécution du tombeau de Philippe le Hardi, avec sa statue gisante, le lion à ses pieds et les deux anges portant son bacinet au-dessus de sa tête, avait déjà duré trente ans, les architectures

d'albâtre ayant été entreprises dès 1384 sous la direction de Jean de Marville, et Claus de Werwe n'ayant achevé qu'en 1410 le cortège des 41 « pleurants » imaginé par Claus Sluter.

La même année, avant même que le tombeau de son père ne fût terminé, Jean sans Peur manifestait son intention d'avoir une sépulture semblable. Nul mieux que Claus de Werwe n'était alors capable de réaliser ce désir. Il avait atteint la pleine maturité dans son art et devait se plaindre dans les années qui suivirent de rester sans commande officielle, ce qui le privait de ses gages. Philippe le Bon, qui l'avait confirmé dans sa charge après son avènement, devait attendre le traité d'Arras pour reprendre le projet de son père et penser en même temps à son propre tombeau. Il achetait en 1435 à Dinant les blocs de marbre noir destinés aux dalles et aux soubassements des deux tombeaux. L'année suivante, Claus de Werwe se rendait à Grenoble pour rechercher de « bonnes pierres d'albâtre » du Dauphiné, comme celles dont étaient faits les pleurants qu'il avait sculptés au tombeau de Philippe le Hardi ; mais son voyage fut sans résultat. Il suffit d'ailleurs de comparer le retable de Bessey-les-Citeaux à ses précédentes œuvres pour se rendre compte que Claus de Werwe, malade et vieilli, aurait été incapable de se remettre à l'ouvrage ; il devait mourir en 1439.

Il fallait donc un autre tailleur d'images : impossible de le trouver à ce moment à Dijon, si l'on voulait avoir une sculpture de qualité et éviter le risque de caricatures de « pleurants » semblables aux figures du tombeau de l'abbé Amé de Chalon à l'église abbatiale de Baume-les-Messieurs en Comté.

Les gens des comptes du duc finirent par découvrir en Jean de la Huerta l'imagier capable de réaliser une sculpture « aussi bonne ou meilleure » que celle de Philippe le Hardi. Le 23 mars 1443, cet Aragonais, originaire de Daroca, s'engageait pour 4 000 livres tournois à la « faire, parfaire et mettre toute parfaite assouvie et assise » en l'église de Champmol dans le délai de

quatre ans. En raison de son travail, il serait logé dans un hôtel de Dijon mis à sa disposition par le duc ; mais il ne s'agissait plus d'un logement de fonction, puisque le nouvel imagier n'était pas considéré, à l'égal de ses prédécesseurs, comme imagier en titre du duc, attaché à sa personne.

Le patron sur parchemin remis par Jean de la Huerta présentait les mêmes architectures d'albâtre que celles qu'avait conçues Jean de Marville, avec des angelots aux ailes en cuivre doré en haut des piliers, et le même nombre de « plorans », soit 41 person-nages, compte tenu de la présence en tête du cortège du couple d'enfants de cœur porteurs de chandeliers.

Sur le tombeau devait être figuré non plus seulement le gisant du duc, mais aussi celui de la duchesse, ce qui entraînait la présence sur la dalle de marbre noir de deux couples d'anges et de deux lions. La représentation de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière devait être conforme au « pourtraict » qui lui serait remis et qui avait sans doute été dessiné par Claus de Werwe.

En 1449, alors que le délai d'exécution était déjà largement dépassé, les gens des comptes ne lui avaient versé que ce qui correspondait à la partie du travail exécuté, soit environ au tiers ; il obtint cependant du duc d'être désormais payé à la journée.

En 1451 arrivaient les blocs d'albâtre de Salins pour les « grands ymaiges » ; mais l'albâtre, avec ses veines et ses défauts, n'était pas assez « net ». Aussi les gisants du duc et de la duchesse étaient-ils « rompus de travers ». En 1456, Jean de la Huerta entreprit de sculpter dans un nouveau bloc une autre statue de la duchesse ; mais ce fut encore un échec et il quitta Dijon, en décembre, pour ne plus y revenir, prenant prétexte de ce que la livraison du marbre noir, qui d'après le marché devait être assurée par le duc, n'avait point encore été faite.

Ce marbre, resté à Mézières, étant enfin arrivé à Dijon en août 1461, les gens des comptes, qui avaient fait tirer d'une

carrière d'albâtre de Foncine, près de Nozeroy en Comté, « deux beaux grands quartiers d'albâtre », firent une nouvelle fois appel pour les gisants à Jean de la Huerta, qui se trouvait encore à Chalon, estimant qu'il n'y avait « par deça homme qui les sût mieux ni si bien faire » ; mais ils ne purent le décider à revenir à Dijon. Le 13 novembre 1462, ils « informaient le duc Philippe le Bon que Jean de la Huerta était « très povre et malade » et qu'il devait se trouver alors à Mâcon. Ensuite, on perd complètement la trace de l'Aragonais.

Les indications fournies par les comptes de 1457 relatifs au transport depuis l'atelier de l'imagier jusqu'à la Chartreuse et par les termes du contrat passé le 4 novembre 1466 avec Antoine le Moiturier pour l'achèvement du tombeau nous renseignent sur ce qui avait été exécuté par Jean de la Huerta et sur ce qu'il restait à faire. Piliers, anges, angelots, pleurants, heaume étaient « comme faits et assouvis bien et somptueusement ». Il apparaitra au nouvel imagier de sculpter les deux gisants, d'achever, de polir et de monter les architectures d'albâtre, de terminer les pleurants ainsi que les angelots. Ni dans l'un, ni dans l'autre de ces documents il n'est question des lions aux pieds des gisants ni des armoiries de la duchesse tenues par les anges.

Il semble évident que l'exécution des pleurants du tombeau de Jean sans Peur était beaucoup plus avancée au départ de Jean de la Huerta qu'elle ne l'était au tombeau de Philippe le Hardi lors de la mort de Claus Sluter. Il existe une telle unité de conception et de style au premier tombeau, malgré de rares faiblesses, qu'il est hasardeux de vouloir distinguer les statuettes qui auraient été sculptées par Sluter lui-même de celles qui le furent par Claus de Werwe. Au tombeau de Jean sans Peur, quelques statuettes se différencient du plus grand nombre par un style qui leur est propre : c'est ainsi que l'on est amené à considérer comme pouvant être l'œuvre d'Antoine le Moiturier les deux chantres et les deux chartreux, qui se caractérisent par le calme

de l'attitude, l'aspect lumineux du modelé et un certain accent de spiritualité. D'autre part, certains pleurants ne peuvent être ni de Jean de la Huerta ni d'Antoine le Moiturier : ces statuettes au nombre desquelles figurent l'évêque et le diacre ainsi que les deux derniers pleurants, sont de mauvaises copies des statuettes correspondantes de l'autre tombeau, exécutées par des compagnons d'atelier, peut-être par ce Guillaume Ami et ce Jehanin Contecke, tailleurs d'images demeurant à Dijon, qui sont cités au marché de 1443.

Les architectures d'albâtre sont d'un décor plus chargé ; les arcs sous lesquels s'encadrent les têtes de pleurants sont ici dédoublés, ce qui augmente le nombre des « chapiteaux pendants ». Sur les remplages ajourant la partie supérieure se profilent les fleurons des gâbles légèrement incurvés, dont les rampants s'ornent de feuilles découpées d'espèces variées. Aux consoles s'ajoutent des dais destinés à coiffer les angelots aux ailes de cuivre doré, déjà tous disparus en 1793 et remplacés par des figurines d'un mauvais style lors de la restauration du début du XIX^e siècle. A la partie supérieure se détache sur une gorge la « devise » de Jean sans Peur, le rabot avec ses rabotures et la feuille de houblon dont étaient parés ses vêtements.

On a voulu voir dans ces architectures plus ornées l'effet d'une imitation des dais couronnant les reliefs ou statues des retables espagnols. Mais il convient de ne pas oublier que soixante ans séparent ces galeries de celles du tombeau de Jean sans Peur : l'évolution du décor flamboyant s'est traduite par une certaine complication et quelque surcharge.

Le plan des galeries d'albâtre étant identique sur les deux tombeaux, la répartition en travées rectangulaires et logettes triangulaires alternées est exactement la même : elle entraînait l'isolement de ceux des pleurants qui se trouvaient à demi-masqués par les piles et favorisait certains échanges entre ceux qui se trouvaient groupés deux par deux. On retrouve à ce

tombeau les mêmes types, les mêmes drapés, les mêmes vêtements et manteaux de deuil, les mêmes chaperons sans rencontrer cependant de figurations exactement semblables.

L'impression générale qui se dégage de cette nouvelle suite de pleurants est que le sculpteur a parfaitement assimilé l'esprit qui animait le cortège de Philippe le Hardi, à tel point que, pour rétablir à leur place les pleurants des deux tombeaux qui se trouvaient mêlés depuis la Révolution, il était fort utile de savoir que ceux du tombeau de Jean sans Peur reposaient directement sur le soubassement de marbre noir et n'avaient pas les pieds posés sur une base naturelle ménagée à la partie inférieure des blocs d'albâtre.

Mais une autre impression ne manque pas de s'imposer, lorsque l'on examine l'une après l'autre chacune des figures. On s'aperçoit que les attitudes sont moins recueillies, les gestes plus véhéments, plus démonstratifs, et que le jeu du drapé est plus compliqué, quelquefois même d'une agitation exagérée, ce qui cependant ne provoque pas de cassures anguleuses dans les bourrelets de plis.

Si Jean de la Huerta a fait preuve d'une habileté consommée dans le traitement de l'albâtre, il ne manquait pas non plus d'invention créatrice : la plupart des pleurants sont, en effet, entièrement nouveaux par l'attitude, le geste, l'agencement du drapé ou la coiffure.

Voilà donc, révélatrice d'un grand talent, la seule œuvre de Jean de la Huerta qui soit considérée jusqu'ici comme certaine. Cependant divers documents d'archives nous permettent d'avoir des indications précises sur le tempérament du personnage, sur son comportement dans l'exécution des marchés, sur son esprit d'entreprise. Il en est d'autres qui nous révèlent certaines œuvres exécutées en Bourgogne ou en Comté et malheureusement disparues. L'interprétation de ces mêmes documents va nous permettre de lui attribuer quelques-unes des œuvres maîtresses

de la sculpture bourguignonne et de mieux mesurer aussi l'influence qu'il a pu exercer dans la seconde moitié du ^{xv}^e siècle par ses quelque vingt années de présence en Bourgogne.

Par contre, aucun document espagnol n'a pu encore nous éclairer sur ce qu'a été son travail en Aragon avant sa venue en France. Certains ont été tentés de lui attribuer le grand et profond retable à deux étages, avec ses bas-reliefs et ses statues, ses arcatures et ses remplages, ses dais et ses culots, qui ornent, à la collégiale de Daroca, le fond de la *Capilla de los Corporales*. Il s'agit là du plus important ensemble de sculptures « bourguignonnes » en Espagne, le plus dijonnais de tous ceux que l'on peut trouver pour le premier tiers du ^{xv}^e siècle en Navarre, en Aragon ou en Catalogne, et qui doivent tant à l'art burgondo-flamand, à commencer par les tombeaux de la cathédrale de Pampelune. Il est difficile d'admettre que Jean de la Huerta ait pu exécuter lui-même pareil ensemble avant d'avoir connu la production des ateliers dijonnais. Il ne peut l'avoir sculpté après un retour hypothétique dans son pays natal. Agé et malade comme il l'était déjà en 1461 à Mâcon, il eut été incapable d'entreprendre un aussi important travail, et il serait incompréhensible qu'après avoir lui-même marqué de son empreinte l'évolution de la sculpture bourguignonne, il soit revenu à un type de statues qui se situe en Bourgogne dans le second quart du ^{xv}^e siècle.

Pour expliquer la formation de Jean de la Huerta, on a imaginé qu'il avait pu participer à l'activité des chantiers de la Seo de Saragosse ; mais l'art du maître catalan Pedro Johan, qui y prédominait à partir de 1434, est fort éloigné de la plastique bourguignonne.

Ce sont probablement les travaux de sculptures qu'il avait exécutés pour le couvent des Carmes qui valurent à Jean de la Huerta d'être remarqué par les gens des comptes du duc de Bourgogne. Il fallait, en effet, des travaux assez importants et

d'une qualité assez exceptionnelle, et sans doute la promesse de les reprendre par la suite, pour entraîner le prieur et les religieux, le traitant comme un bienfaiteur, à accorder le 14 septembre 1444 un anniversaire perpétuel à « *Johannes de Orto alias de Daroca, operator seu factor ymaginum* ». Si Philippe le Bon ne ratifia le marché pour le tombeau de son père que le 11 août 1443, lors d'un voyage à Chalon, où il devait rencontrer le duc de Savoie, c'est peut-être qu'il avait attendu d'avoir pu juger en ce lieu de la qualité du travail de l'imagier.

Ses réclamations en matière d'impôts auprès de la Chambre de Ville de Dijon nous renseignent sur son état et sur son logement. Sa première requête, datant de 1445, qui semble écrite de sa main, nous apprend qu'il n'a « aucun héritage ni maison », mais « seulement l'ouvrage que fait pour Mgr le duc ».

Il faut avoir recours aux papiers de Justice pour connaître son tempérament batailleur, toujours prêt à l'invective et prompt à manier l'épée. On a été jusqu'à croire que son instinct querelleur l'avait conduit à des actes tels qu'il aurait été obligé de quitter son pays.

Déjà le 4 octobre 1444, ayant chargé son fils Hugues de chercher Jean Poncelet, qu'il avait fait venir de Lyon depuis 8 mois pour l'aider à entreprendre les architectures d'albâtre, il lui avait labouré le visage de sa dague lorsque celui-ci eut l'audace de lui demander ses gages ! On devait retrouver ce maître-maçon en 1448 à Dijon, où Philippe le Bon le fit appeler pour établir les plans du nouvel Hôtel ducal, puis à Souvigny, pour la construction de la chapelle du duc de Bourbon.

Le 9 décembre 1448, Jean de la Huerta eut affaire dans une rue de la ville à un personnage plus considérable, Philippe Mâchefoing, conseiller du duc, garde de ses bijoux et maire de Dijon. Celui-ci n'ayant pas accepté de payer ce qui lui était réclamé, mais n'était dû, d'après les termes du marché, qu'une fois l'œuvre terminée, l'imagier proféra toutes sortes d'injures

et menaça son interlocuteur de sa dague. Cette altercation lui valut d'être condamné le 13 janvier suivant à venir « crier merci » et à sculpter pour la porte de l'Hôtel de Ville, alors la « Maison au singe » une « belle ymaige de Notre Dame », sur une console aux armes de la Ville, tenue par deux singes.

Il y a tout lieu de penser que le marché en question était celui que Jean de la Huerta avait passé avec le maire de Dijon, châtelain de Rouvres, pour la chapelle qu'il avait fondée à l'église de Rouvres-en-Plaine, en 1445 après la mort de son père. En 1448, lors de la discussion, le *Saint Jean-l'Évangéliste* ne devait pas être encore exécuté ; et sans doute l'imagier ne voulut-il point se remettre lui-même à l'ouvrage, ce qui expliquerait que cette statue soit si inférieure aux deux autres. Mais nous avons la quasi-certitude que la *Vierge à l'Enfant* et le *Saint Jean-Baptiste* ont été sculptés par Jean de la Huerta. L'imagier a répété ici l'un de ces groupes de trois statues qui ornaient les autels de l'oratoire ducal à l'église de la Chartreuse de Champmol. Lors des fouilles opérées à l'emplacement de cet oratoire, nous avons trouvé des fragments du livre et de la main du *Saint Jean-Baptiste* qui invitent à penser que Jean de la Huerta avait pris modèle sur cette statue, œuvre probable de Jean de Marville. L'attitude du *Saint Jean-Baptiste* de Rouvres, qui déploie son manteau en largeur par un soulèvement des avant-bras à même hauteur, est semblable à celle du pleurant précédant le dernier groupe du cortège de Jean sans Peur ; les enchevêtrements de plis vont jusqu'à prendre un aspect cassé, comme sur le pleurant du Cleveland Museum of Art. De même que Jean de la Huerta a emprunté au *David* de Sluter l'attitude de deux de ses pleurants, il s'est inspiré pour son *Saint Jean-Baptiste*, vieilli avant l'âge, du *Zacharie* du *Puits de Moïse*. Mais sur la chevelure et sur la barbe apparaissent, dans le creux des ondulations, de ces bouclettes en bout de mèches, que l'on soupçonnait à peine sur les œuvres de Claus de Werwe, mais qui devaient être déjà bien

marquées sur le groupe de *La Visitation* de l'église Saint-Jean de Dijon, pour lequel le marché de 1444 imposait un « poil bien estincellé ».

Comme la *Vierge du fondateur* de l'église Saint-Hippolyte de Poligny, qui peut être rattachée à l'art de Claus de Werwe, la *Vierge* de Rouvres, portant l'Enfant sur son bras droit, est enveloppée par un grand pan de son manteau qui passe sur le bras gauche. Mais l'artiste a su éviter cet étalement du drapé en plis concentriques, qui élargissait exagérément la silhouette au niveau des hanches et qui, autour de 1430, était répété comme une formule par les imagiers bourguignons. Le bras ne s'écarte pas trop du corps et le manteau aux plis plus profonds est parcouru d'ondes tourbillonnantes qui animent le drapé et donnent une grande souplesse aux retombées du vêtement. Le visage de la Vierge est encadré d'un voile dont le rebord s'orne de ces larges gaufrures, qui seront désormais une marque de production des ateliers dijonnais ; sur le voile est posée une haute couronne, imitant le travail d'orfèvrerie, avec des redents fleuronés.

De même que Jean Chousat, receveur général des finances du duc de Bourgogne, s'était adressé à Claus de Werwe pour décorer de statues le chœur de l'église Saint-Hippolyte de Poligny qu'il avait fondée en 1415, Jean Chevrot, évêque de Tournai, originaire comme lui de Poligny, dut faire appel à Jean de la Huerta pour orner des statues de la Vierge et de saint Antoine sa chapelle, dite « chapelle de Tournai », à la même église. La *Vierge à l'Enfant* est imitée de celle de Rouvres ; quant au *Saint Antoine*, on y retrouve peut-être le souvenir de la statue qui surmontait l'un des retables de l'oratoire ducal de Champmol.

Imitant les ducs de Bourgogne, Louis de Chalon, prince d'Orange, voulut faire élever des sépultures pour lui-même et les membres de sa famille dans sa chapelle de l'église abbatiale de Mont-Sainte-Marie. Il s'adressa donc à Jean de la Huerta, qui s'engageait en 1448 à exécuter trois tombeaux comprenant

chacun deux gisants, avec coussin pour la tête, lion et chien, deux anges porte-heaume et seize pleurants. En 1457, les tombeaux n'étaient pas achevés comme il avait été prévu au marché, ce qui valut à l'imagier de comparaître devant l'Official de Besançon. La chapelle ayant été détruite à la Révolution, il ne reste de ces trois tombeaux sous enfeux que le lion conservé au Musée de Besançon, directement imité du lion du tombeau de Philippe le Hardi, et la figure d'abbesse du Musée du Louvre ; celle-ci cependant ne peut être de la main de celui auquel on doit les pleurants du tombeau de Jean sans Peur ; il en est de même des statues de Froidefontaine et de Mièges.

Mais Jean de la Huerta avait d'autres raisons de se rendre en Comté. Dès 1443, il était allé à Salins pour surveiller l'extraction de l'albâtre destiné aux statuettes de pleurants ; il y retournait en 1447 pour y chercher deux beaux blocs où il pourrait sculpter les gisants de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière ; il veillait en même temps à l'extraction de l'albâtre destiné au tombeau de Charles de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne pour la chapelle de l'église de Souvigny, au sujet duquel le duc devait passer marché l'année suivante à Lyon avec Jacques Morel.

Lorsqu'il se rendait en Comté, Jean de la Huerta passait par Auxonne ; or, deux articles de comptes des archives d'Auxonne pour l'année 1447 font mention du transport d'une « image de Notre Dame » depuis Dijon jusqu'à Auxonne et de sa mise en place à la porte de Pantesson. Après avoir été plusieurs fois déplacée depuis le x^ve siècle, cette statue fut disposée en 1855 à la façade de la Collégiale d'Auxonne, au-dessus de la baie médiane du porche. Quel pouvait être le sculpteur capable de réaliser une telle œuvre à Dijon à cette date, si ce n'est Jean de la Huerta ? Destinée à être placée à l'extérieur, dans le cadre d'une porte de la ville, cette statue a plus d'assise et de stabilité que celles de Rouvres ; le drapé du manteau, avec ses plis en V, est identique à celui du pleurant qui retient ses larmes au tom-

beau de Jean sans Peur. L'église de Pluvault près d'Auxonne possède une statue semblable ; on trouve encore à l'église de Sully, près d'Autun, une Vierge en pierre et à Autun même une Vierge en albâtre présentant même attitude, même type de visage, au léger sourire, avec l'Enfant Jésus joufflu, aux cheveux frisés, portant le globe du monde de la main gauche et esquissant un geste de bénédiction.

Ainsi, dès son installation à Dijon, Jean de la Huerta avait eu de nombreuses et importantes commandes de sculptures, qui retardaient d'autant l'exécution du tombeau de Jean sans Peur. Cela ne l'empêcha pas de se lancer dans d'autres entreprises, qui n'avaient guère de rapport avec son métier d'imagier. En effet, le 17 mars 1449, il se trouvait à Bruxelles, où il obtenait de Philippe le Bon licence pour lui-même et ses compagnons de chercher les mines « d'or, d'argent, de plomb et d'azur » et de traiter et affiner les matières extraites.

Comme le sculpteur avait voulu avoir un double des lettres patentes lui accordant le monopole de l'exploitation minière dans les duché et comté de Bourgogne, l'officier ducal, au lieu d'une rémunération, lui demanda « deux petites images d'environ un pied de grand ». Cependant, Jean de la Huerta lui fit savoir qu'il devait être content d'avoir reçu une image de Notre-Dame de deux pieds de haut « et la couronne par dessus ».

L'esprit chicanier de cet imagier, auquel le talent faisait pardonner le comportement d'aventurier, nous vaut de savoir à ce propos qu'il demeurait à Autun peu après 1449. Il n'est donc pas étonnant de trouver en cette ville, comme autour de Dijon, des œuvres de l'Aragonais, qui, lors du procès de 1448, pour injure faite à Philippe Mâchefoing, maire de Dijon, était considéré comme « très bon ouvrier de son métier de imagerie et de ce renommé ».

A la *Vierge* de Rouvres se rattache pour l'expression un groupe de statues dont le signe caractéristique est la moue du

visage : c'est le cas de la *Sainte Catherine* de Beaumont-sur-Vingeanne et de la *Sainte Marguerite* de la Grande-Verrière, auxquelles le mouvement des lèvres donne un air boudeur. La plus belle de ces statues est sans doute la *Vierge* de l'église de Pesmes, dont l'Enfant Jésus est semblable à celui de la Vierge d'Auxonne, ce qui laisse supposer un auteur commun. Sur ces deux statues, les bouclettes répandues dans les méandres des mèches sont devenues de véritables crocs, qui parsèment toute la chevelure. Bien que la moue soit moins prononcée, il est évident que la *Sainte lisant* du Musée de Dijon et la *Sainte Barbe* de l'Hôpital de Seurre, ayant même visage, même chevelure, même robe, même manteau, sont aussi du même sculpteur. La *Sainte Barbe*, qui porte au sommet de la tête une couronne identique à celle de la Vierge d'Autun, a eu un écho adouci et charmant dans la *Sainte Catherine* du Musée Rolin.

L'un des traits les plus frappants de la *Sainte Barbe* de Seurre est la carrure du maxillaire inférieur, que l'on remarquait déjà chez les anges du tombeau de Jean sans Peur. Cette coupe du visage se retrouve sur deux des plus belles statues autunoises : le *Saint Évêque* du Musée Rolin et le *Saint Jean-l'Évangéliste* de l'église de Bar-le-Régulier. Au lieu du maigre *Saint Jean-l'Évangéliste* de Rouvres, nous avons ici, sur une large assise, un très ample drapé axé entre deux grands bourrelets en V, à l'intérieur desquels se creusent des plis profonds, où l'aspect chaud de l'albâtre contribue à rendre le moelleux de l'étoffe.

Le geste oratoire de l'*Évêque* qui lève la main droite pour bénir, tout en tenant la crosse de l'autre main, provoque de larges plis dans la chasuble et ses orfrois. La mitre, ornée de pierreries, s'applique sur un visage solidement charpenté, aux joues larges, aux pommettes saillantes, à la forte mâchoire, esquissant une moue qu'accompagne un froncement des sourcils.

On atteint avec ces deux œuvres majeures le sommet de l'art de Jean de la Huerta. Formé par la sculpture des statuettes de

pleurants, son style a pris son plein rayonnement dans des statues de dimensions moyennes, indépendantes de tout cadre architectural, au nombre desquelles figure l'admirable *Vierge de Pitié* d'Époisses.

Pourquoi Jean de la Huerta fut-il attiré à Autun ? Ce n'était pas pour la recherche des mines : celles qu'il tentait d'exploiter se situaient dans l'Avallonnais. Il y était appelé par les Rolin, Nicolas Rolin, le chancelier de Philippe le Bon, et ses deux fils, Guillaume et Jean Rolin.

En 1443, l'année même où Jean de la Huerta s'installait à Dijon pour mettre en œuvre le tombeau de Jean sans Peur, Nicolas Rolin et son épouse, Guigone de Salins, fondaient l'Hôtel-Dieu de Beaune. En 1450 le chancelier reconstruisait l'église Notre-Dame-du-Châtel, où il avait sa chapelle, près de l'hôtel Rolin.

La statue de la *Vierge à l'Enfant* de Savoisy qui s'apparente aux œuvres autunoises est un don de Guillaume Rolin, grand bailli d'Autun, seigneur du lieu, dont les armoiries figurent sur le socle. La *Sainte Catherine* qui l'accompagne dans la même église, réplique de la *Sainte Catherine* du Musée Rolin, porte celles de son épouse, Marie de Lévis de Cousant, qui contracta mariage en 1441.

Mais le plus grand mécène de la famille a été Jean Rolin, évêque d'Autun dès 1436 et cardinal en 1449. Il ne se contenta pas d'embellir la cathédrale Saint-Lazare, où il devait avoir son tombeau orné de pleurants. Prieur de Bar-le-Régulier, c'est lui, à n'en pas douter, qui fit don à l'église de la statue de *Saint Jean-l'Évangéliste*, l'un de ses patrons. En 1474, il commandait à Pierre Spire les cartons des tapisseries de la *Vie de la Vierge* destinées à orner le chœur de la collégiale de Beaune. Mais ses fondations ne se limitaient pas à la Bourgogne. Il s'associa au chancelier son père pour fonder en 1445 une chapelle à l'église des Célestins d'Avignon, construite à l'emplacement de la sépulture du bienheureux Pierre de Luxembourg sur les ordres du pape Clé-

ment VII. De cette chapelle provient le *Saint Lazare* du Museum Calvet, qui a pour visage le propre portrait de Jean Rolin à à l'âge de quarante ans, ainsi qu'en témoignent à la fois la présence sur sa chasuble de l'Agneau, attribut de son saint patron, et la confrontation avec le portrait du même personnage vieilli sur la *Nativité* du Maître de Moulins, dont se rapproche un *Saint Evêque* étriqué, conservé au Musée Rolin. Quoiqu'il paraisse un peu guindé, on n'a pas de peine à reconnaître dans l'attitude, dans l'agencement du vêtement liturgique, dans le traitement des plis et des orfrois, la main du sculpteur des anges du tombeau de Jean sans Peur, qui devait quelques années plus tard donner plus d'ampleur au *Saint Evêque* du Musée Rolin.

Ainsi apparaît en meilleure lumière l'œuvre bourguignonne de Jean de la Huerta, l'un des plus habiles sculpteurs de son temps. Attiré à Dijon par le duc Philippe le Bon, cet imagier aragonais, qui sut renouveler la plastique slutérienne, marqua de son empreinte les ateliers dijonnais. Favorisé dès le milieu du xv^e siècle par le mécénat du cardinal Rolin, il fut à l'origine des ateliers autunois, dont les œuvres se répandirent en Auxois, et exercèrent une influence notable en Bourbonnais et jusqu'en Languedoc.

Pierre QUARRÉ.

SOURCES

ARCHIVES DE LA COTE-D'OR

- B 310 ; B 1684, f° 126 ; B 1689, f° 123. Marché pour la sépulture de Jean sans Peur, 23 mars 1443, ratifié le 11 août 1443. Cf. n° 1.
- B 1684, 1694, 1695, 1700, 1705, 1713, 1717, 1720, 1722, 1725, 1728, 1729. Registres de la Chambre des Comptes contenant des paiements à Jean de la Huerta, 1444 à 1455.
- B 310. Lettre de la Chambre des Comptes au duc de Bourgogne sur la sépulture que M^{sr} fait faire aux Chartreux, 4 février 1462.
- B 310. Lettre de la Chambre des Comptes au duc de Bourgogne sur la sépulture de Jean sans Peur, 13 novembre 1462. Cf. n° 8.
- B 1750, f° 228, Comptes pour le transfert des éléments du tombeau de l'atelier de Jean de la Huerta à la Chartreuse de Champmol, 1461.
- G 2159, Marché pour la Visitation à l'église Saint-Jean de Dijon, 18 novembre 1444. Cf. n° 3.
- B^s 360 III, n° 247. Affaire Jean de la Huerta – Jean Poncelet, 1444. Cf. n° 2.
- n° 342. Affaire Jean de la Huerta – Philippe Mâchefoing, 1448. Cf. n° 4.
- B 16, f° 42. Lettres patentes de Philippe le Bon accordant le monopole des exploitations minières dans les duché et comté de Bourgogne, 1449.
- B 11199. Ordonnance de Philippe le Bon portant concession des mines d'or, d'argent, de plomb, d'azur... à Jehan de la Huerta, 1449.
- Supplique de Jean de la Huerta pour confirmation de ces privilèges.
- Supplique de Jean de la Huerta à Moingin Contault. Cf. n° 6.

B 4502, f° 63. Essai de minerai d'argent provenant de la mine ouverte par Jean de la Huerta à Saint-André-en-Terre-Plaine, 1444.

B 11679. Fondation par les Carmes de Chalon d'un anniversaire perpétuel en faveur de Jean de la Huerta, 1444.

ARCHIVES DE LA VILLE DE DIJON

L 644, 648, 652. Requête en réduction d'impôt, 1445 (repr. p. 42), 1449, 1453.

B 158, f° 21. Registre du Secret. Sentence contre Jean de la Huerta, 1449. Cf. n° 5.

ARCHIVES DU DOUBS

E 1349. Extrait du procès devant l'official de Besançon au sujet d'un marché conclu par Louis de Chalon avec Jean de la Huerta pour les tombeaux de la chapelle des Chalon à l'abbaye de Mont-Sainte-Marie, 1457. Cf. n° 7.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDRIEU (E.), *Les tombeaux des ducs de Bourgogne au Musée de Dijon, histoire des pleurants*, dans *Bulletin monumental*, 1933, pp. 171-193.
- AUBERT (Marcel), *La Bourgogne, la sculpture*, Paris, 1930.
- *La sculpture française au Moyen Age*, Paris, 1946.
- BARBEY (Frédéric), *Louis de Chalon, Prince d'Orange*, Lausanne, 1926.
- BERTAUX (E.), *La sculpture du XV^e siècle en Espagne jusqu'au temps des rois catholiques*, dans A. Michel, *Histoire de l'Art*, t. III, 1907, pp. 810-820.
- BRUNE (Abbé), *Statues de l'École dijonnaise dans l'église de Mièges (Jura)*, dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1899, pp. 345-351.
- *Jean de la Huerta et le tombeau de Louis de Chalon à l'abbaye du Mont-Sainte-Marie* dans *Musées et Monuments de France*, 1907, pp. 10-12.
- *Le Musée de Dole et les statues dijonnaises de Froidefontaine*. dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1908, pp. 147-153.
- *Dictionnaire des Antiquités et Objets d'Art de la Franche-Comté*, Paris, 1912, p. 154.
- CAMP (Pierre), *Guide illustré d'Auxonne, Dole*, 1969.
- CHABEUF (Henri), *Réclamations en matière d'impôts au XV^e siècle*, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, 1890, t. VI, pp. 33 et suiv.
- *Jean de la Huerta, Antoine le Moiturier et le tombeau de Jean sans Peur*, dans *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 4^e série, t. II, 1891, pp. 137-271.
- *L'église de Rouvres*, dans *Revue d'Art Chrétien*, 1898, pp. 104-107.
- COURAJOD (Louis), *Jacques Morel, sculpteur bourguignon du XV^e siècle*, dans *Gazette archéologique*, 1885, pp. 236-286.

- COURAJOD (Louis), *Quelques monuments de la sculpture bourguignonne du XV^e siècle*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1885, II, pp. 390 et suiv.
- COURAJOD (Louis) et MARCOU, *Musée de sculptures comparées. Catalogue raisonné*, Paris, 1892.
- DAVID (Henri), *De Sluter à Sambin*, t. I, *La fin du Moyen Age*, Paris, 1933.
- *Claus Sluter tombier ducal*, dans *Bulletin monumental*, 1934, pp. 409-433.
- *Quelques artistes méridionaux en Bourgogne, Jean de la Huerta*, dans *Annales du Midi*, 1942, pp. 329-364.
- *Claus Sluter*, Paris, 1951.
- DROUOT (Henri), *Jacques Morel et l'École de Dijon*, dans *Annales de Bourgogne*, 1930, pp. 254-279.
- DUMAY (G.), *Jean de la Huerta et les mines d'argent près d'Avallon (1453) ?* dans *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, t. VIII, 1901-1902, pp. LXXXIII-LXXXIV.
- DURÁN SAMPERE (A.) et AINAUD DE LASARTE (J.), *Escultura Gótica, Ars Hispaniae*, t. VIII, Madrid, 1956.
- FÉVRET DE SAINT-MÉMIN (Ch.-B.), *Description des Tombeaux des ducs de Bourgogne*, dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. II, 835, pp. 33- .
- *Rapport sur les restes des monuments de l'ancienne Chartreuse de Dijon*, dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. II, 1835.
- GAUTHIER (Jules), *La statue de Louis de Chalon, prince d'Orange, au château d'Arguel (Doubs)*, dans *Bulletin Archéologique*, 1895, pp. 269-274.
- GILQUIN (J.-P.), *Explication des dessins des tombeaux des ducs de Bourgogne*, Nuits, 1736.
- JULLIAN (René), *La sculpture gothique*, Paris, 1965.
- KLEINCLAUSZ (A.), *Claus Sluter et la sculpture bourguignonne au XV^e siècle*, Paris, 1905.
- LABORDE (L. DE), *Les ducs de Bourgogne*, Paris, 1849-1852.
- LIEBREICH (Aenne), *Claus Sluter*, Bruxelles, 1936.
- MICHEL (A.), *La sculpture en France et dans les pays du Nord*, dans *Histoire de l'Art*, t. III, Paris, 1907, pp. 375-430.
- MONGET (C.), *La Chartreuse de Dijon*, t. II et III, Montreuil-sur-Mer, 1901-1904.
- MÜLLER (Theodor), *Sculpture in the Netherlands, Germany, France and Spain 1400 to 1500*, London, 1966.

- OURSEL (Charles), *Jean Poncelet, architecte de Philippe le Bon*, dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. XVIII, pp. 220-222.
- PLANCHER (Dom U.), *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. III, Dijon, 1743, et t. IV (Dom Merle), *ibid.*, 1781.
- PRADEL (Pierre), *Michel Colombe*, Paris, 1953.
- PROST (Bernard), *Les principaux monuments de la statuaire du XV^e siècle en Bourgogne*, dans *Revue des Musées*, 1889, n° 50.
- *Les tombeaux des ducs de Bourgogne au Musée de Dijon*, *ibid.*, 1890, pp. 1-4.
- *Une nouvelle source de documents sur les artistes dijonnais du XV^e siècle*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1890, pp. 347 et suiv., 1891, pp. 167 et suiv., 1891, pp. 161 et suiv.
- QUARRÉ (Pierre), *Les pleurants des tombeaux du Duc de Bourgogne, mutations et réintégrations*, dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1948-1949, pp. 124-132.
- *Les statues de l'Oratoire Ducal à la Chartreuse de Champmol*, dans *Recueil publié à l'occasion du Cent-cinquantième de la Société Nationale des Antiquaires de France*, Paris, 1955, pp. 245-255.
- *La Chartreuse de Champmol, foyer d'art au temps des ducs Valois*, Musée de Dijon, 1960.
- *La Sculpture en Bourgogne au XV^e siècle*, dans *Bulletin de la Société des Amis du Musée de Dijon*, années 1967-69, pp. 35-39.
- *La Vierge d'Auxonne et la Vierge de la cathédrale d'Autun*, dans *Comptes rendus du 40^e Congrès de l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes*, 1969 ; *Mémoires de la Société Éduenne*, 1971, pp. 83-90.
- *Les pleurants des tombeaux des ducs de Bourgogne se mouchaient-ils dans leurs doigts ?* dans *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. XXVII, 1970-71.
- *Les pleurants des tombeaux des ducs de Bourgogne*, Musée de Dijon, 1971.
- *Les pleurants avant et après Sluter*, dans *Les pleurants dans l'Art du Moyen Âge en Europe*, Musée de Dijon, 1971.
- *Sculpture languedocienne et sculpture bourguignonne*, dans *Actes du Congrès des Sociétés Savantes de Toulouse*, 1971.
- ROGGEN (Domien), *Nederlandse kunst in Spanje*, dans *Jaarboek van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België*, 1953, p. 145.
- *Prae-Sluteriaanse, Sluteriaanse, Post-Sluteriaanse Nederlandse sculptuur*, dans *Gentsche Bijdragen tot de kunstgeschiedenis*, t. XVI, 1956, pp. 111-191.

- ROLLAND (Paul), *L'Architecture et la Sculpture gothiques*, dans *L'Art en Belgique*, Bruxelles, 1947.
- SCHMOLL gen. EISENWERTH (J. A.) ; *Die Burgundische Madonna des Hamburger Museums für Kunst und Gewerbe und ihre Stellung in der Sluter-Nachfolge*, dans *Jahrbuch der Hamburger Kunstsammlungen*, VI, 1961.
- STEIN (H.), *Un maître d'œuvre au XV^e siècle, Jean Poncelet*, dans *Bulletin monumental*, 1927, pp. 123-127.
- SUCHETAT (Chanoine) et GAUTHIER (J.), *L'abbaye de Mont-Sainte-Marie et ses monuments*, s.l. 1884, p. 28.
- TORRALBA (Frederico), *Iglesia Colegial de Daroca*, Saragosse, 1954.
- TROESCHER (Georg), *Claus Sluter und die burgundische Plastik um die Wende des XIV^e Jahrhunderts*. Fribourg-en-Brisgau, 1942.
- *Die burgundische Plastik des Ausgehenden Mittelalters, und ihre Wirkungen auf die Europäische Kunst*, Francfort, 1940.
- VITRY (P.), *Michel Colombe et la sculpture française de son temps*, Paris, 1901.
- *Les sculptures de l'église de Rouvres*, dans *Congrès Archéologique de Dijon*, 1928, pp. 441-449.

DOCUMENTS D'ARCHIVES*

1. *Marché pour la sépulture du duc Jean sans Peur, 23 mars 1443.*

Phelippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne palatin, de Hayneau, de Hollande, de Zelande et de Namur, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, à notre amé et feal conseiller et receveur général de Bourgoingne, Jehan de Visen, salut et dilection, comme nagaires nous aions fait marchander à maistre Jehan de Lavverta, dit Daroca, natif du pais d'Arragon, tailleur d'images demourant en notre ville de Dijon, de loyalment faire et parfaire et rendre toute parfaite assouvie et assise en notre église des Chartreux les notre dite ville de Dijon la sépulture de feux noz très chers seigneur et père et dame et mère, dont Dieu ait les âmes, par la manière que plus à plain est contenu es lettres dudit marché et pour lequel ouvrage faire et rendre tout parfait assis et assovy bien et deuement selon le contenu esdites lettres et pour toutes choses qui deues lui en pourroient estre, soiens tenus par ledit marché lui faire paier, bailler et délivrer comptant, la somme de quatre mil livres tournois, monnoie courante, dedans le terme de quatre ans avenir, c'est assavoir chacun en mil livres tournois par portion en faisant ledit ouvrage, et avec ce lui faire bailler à noz fraiz hostel et place convenable en notre dite ville pour y faire ledit ouvrage sans ce que plus avant il nous en puisse ou doie demander si comme plus a plain est contenu esdites lettres d'icellui marché desquelles la teneur est ceste : En nom de Notre-Seigneur amen l'an de l'incarnation d'icellui courant mil quatre cens quarante deux le vint

* Nous remercions M^{me} Jean Richard d'avoir bien voulu collationner ces textes, qui sont publiés in extenso.

et troisième jour du mois de mars, je Jehan de Lavverta dit Daroca, natif du pais d'Arragon, tailleur d'images demourant à Dijon, savoir fais à tous présens et avenir que j'ay fait et par ces présentes fais marchié et convenance avec très hault excellent et puissant prince mon très redoubté seigneur, Monseigneur Phelippe duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne palatin, de Hayneau, de Hollande, de Zellande et de Namur, marquis du Saint Empire, seigneur de Frize, de Salins et de Malines, aux personnes de Messires les gens de ses comptes à Dijon, messire Mathé de Bracle son aumosnier, Jehan de Visen son receveur général de Bourgoingne, Phelippe Machefoing, son varlet de chambre garde de ses joyaux et maieur de la ville de Dijon et du notaire cy après nommé stipulant comme personne publique avec les officiers dessus dits au prouffit de mondit seigneur absent, de loyamment faire et rendre toute parfaite, assise et assouvie en l'église des Chartreux lez Dijon là où ordonné me sera, la sépulture de feux très excellans prince et princesse de nobles mémoires monseigneur le duc Jehan et ma Dame Marguerite de Bavière sa compagnie dont Dieu ait les âmes, père et mère de mondit seigneur le Duc qui à présent est. En laquelle église reposent et sont inhuméz les corps desdits feurent seigneur et dame, laquelle sépulture sera aussi bonne ou meilleur, de tele longueur et haulteur et de teles et aussi bonnes pierres et matières qu'est celle de feu très excellent prince de noble mémoire Monseigneur le Duc Phelippe, père dudit Monseigneur le Duc Jehan et ayeul de Mondit seigneur qui à présent est. Sur laquelle sépulture qui se fera, seront les ymages ou représentations des personnes dudit feu Monseigneur le Duc Jehan et de feue madite Dame sa compaignie selonc le pourtrait qui sur ce sera baillé à moy ledit Jehan de Lavverta et de semblable longueur qu'est l'ymaige dudit feu Monseigneur le duc Phelippe estant sur sadite sépulture. Et à la teste d'une chacune desdites deux ymaiges aura deux anges qui tendront c'est assavoir : les deux qui seront au dessus de la teste dudit monseigneur le duc Jehan un heaume et les autres deux qui seront à la teste de feue madite dame un escu armoyé aux armes d'icelle et en laquelle sépulture qui se fera je ledit Jehan feray autant d'imaiges et de telle haulteur et grosseur tant plorans que angeloz et autres et aussi autant de tabernacles comme il y a en la sépulture de feu mondit seigneur le Duc Phelippe, et oultre plus y feray sur chacun angelot qui assis y sera ung tabernacle ce qui n'est en ladite sépulture dudit feu Monseigneur le Duc Phelippe. Pour lequel ouvrage faire Je ledit Jehan livreray et soingneray à mes fraiz toutes pierres et autres matières y nécessaires excepté le mabre noir que mondit seigneur me fera livrer et mettre en place à Dijon et six pierres d'albastre blanc que icellui mondit seigneur me fera tirer et rendre hors terre de la perrière estant prez de Salins où len prendra ledit albastre blanc de la grosseur et longueur que lon avoit accordé darrenièrement avec Guillaume Ami et Jehannin Conteke tailleurs d'imaiges demourans audit Dijon et des ladite perrière,

je ledit Jehan les feray charrier et admener à mes fraiz audit Dijon en la place où l'on les ouvrera. Et laquelle sépulture je ledit Jehan rendray toute asouvie assise et parfaite en ladite église bien et loyalment dedens quatre ans prouchainement venans à compter et commencer du jour que ladite pierre de marbre me sera livrée en ladite ville de Dijon. Et aussi seray tenu par ce présent marchié de livrer, ouvrir et asseoir à mes fraiz tout le cuivre doré, fer, plomb, lectres, peintures, les elles des anges et toutes autres matières et estoifes qui pour ladite sépulture et en icelle seront nécessaires et tout ce que dit est. Je ledit Jehan feray et rendray assouvy, assis et parfait bien et loyalment comme dessus et selon le devis et patron par moy sur ce traissié et baillié en ung feuillet de parchemin signé au dessus de mon saing manuel. Et mondit Seigneur pour toutes lesdites choses faire et accomplir par moy ledit Jehan en la manière que dessus, me fera paier bailler et délivrer comptant la somme de quatre mil livres tournois monnoie courant. Cest assavoir, chacun an durant ledit terme mil livres tournois par portion en faisant ledit ouvrage. Et avec ce me baillera ou fera bailler, mondit seigneur le Duc, à ses fraiz hostel et place convenable en ladite ville de Dijon pour y faire ledit ouvrage et plus avant n'en pourray demander à mondit seigneur. Promettant je ledit Jehan de Lavverta par mon serment pour ce donné corporellement aux sains Evvangilles de Dieu et soubz l'expresse obligation de tous mes biens meubles et immeubles et de ceulx de mes hoirs présens et advenir quelxconques et par especial par la prise détention et incarceration de mon propre corps à icellui prandre, mettre et détenir en prison ferme, lesdiz marchiez et convenance et tout le contenu en ces présentes lettres, avoir et tenir ferme et agréable sans jamais contre-venir ne consentir contrevenir en aucune manière ou temps advenir. Et ladite sépulture cy dessus devisée faire parfaire et accomplir et la rendre parfaite assise et assouvie deans ledit terme de quatre ans prouchainement venant en la forme et manière que cy-dessus est déclairé et avec ce rendre et restituer à Mondit Seigneur tous coustz intérestz et despens qu'il pourroit avoir et soutenir pour deffault des choses dessus dites non faites et accomplies par la manière que dit est. En renonçant quant ad ce par mondit serment et soubz l'obligation que dessus à toutes et singulières exceptions déceptions, fraudes, cautelles, cavillations, allégations, grâces, respis, dispensations de mon serment, oppositions, appellations et à toutes autres choses que l'on pourroit dire, faire, alléguer ne impétrer contre la teneur et effect de ces présentes lettres mesmement au droit disant général renonciation non valoir se l'especial ne précède. Et quant à l'observance des choses dessus dites et d'une chacune d'icelles je ledit Jehan de Lavverta dessus nommé vueil, moy et mesdiz hoirs estre contrainct et exécuté ainsi comme de chose adjudgée par la court de mondit Seigneur le Duc et par toutes autres cours et juridictions quelxconques tant réguliers comme séculiers qui sur ce seront requises l'une des cours non cessant pour l'autre aux juridictions et contrainctes desquelles cours et d'une chacune

d'icelles quant ad ce je soubzmet et oblige moy mes diz hoirs biens et corps dessus diz. En tesmoing de ce j'ai requis et obtenu le seel de la court de Mondit Seigneur le Duc estre mis à ces présentes lettres. C'est fait et passé en la Chambre des Comptes de mondit Seigneur à Dijon par devant Jacot Boisot notaire juré de la cour de mondit Seigneur le Duc et coadjuteur de son tabellion de Dijon, présens avec les officiers dessus diz Oudot le Bédiet conseiller de Mondit Seigneur et son receveur du bailliage de Dijon et Claude Vivant clerc de mondits à Dole, tesmoins ad ce appelez et requis l'an et jour dessus diz. Ainsi signé J. Boisot. Pour ce est que nous qui désirons ledit ouvrage estre commencé fait et parfait le plus tost que bonnement faire se pourra et selon le marché dessus dit ce que faire ne pourroit ledit Maistre Jehan sans avoir argent, mesmement pour le paiement des matières et estoilles à ce nécessaires et pour les despens de lui et des autres ouvriers qui lui conviendra avoir avecques lui pour l'avancement dudit ouvrage, voulons et expressément vous mandons et commandons par ces présentes que pendant ledit temps et terme desdiz quatre ans advenir dedens lequel temps ledit maistre Jehan est tenu de rendre ledit ouvrage tout parfait assis et assouvis, vous lui paieiez, bailliez et délivrez chacun an la somme de mil livres tournois par portion selon que par noz amez et féaulx les gens de noz comptes à Dijon et vous sera advisié en regart à l'ouvrage qui par lui sera fait et à la quantité d'icellui. Et par rapportant pour une et la première foiz ces présentes ou vidimus d'icelles fait soubz seel autentique ou la coppie d'icelles collationnée par l'un de nos secrétaires ou en la Chambre de nos diz comptes avecques quittance souffisant d'icellui Maistre Jehan ensemble l'ordonnance de noz diz gens des comptes sur les paiemens que faiz lui aurez, pour la cause que dessus nous voulons tout ce que ainsi païé lui aurez, estre alloué en la depense de voz comptes et rabatu de votre dite recepte sans difficulté aucune par lesdites gens de noz comptes à Dijon, ausquelx nous mandons et par ces mesmes présentes commandons très expressément que ainsi le facent nonobstant l'ordonnance par nous faite de non passer ou allouer en la depense des comptes de noz receveurs généraulx tant de Bourgogne, Flandres, Artois que autres, aucunes sommes de deniers se non seulement par vertu des lettres et descharges du receveur général de toutes noz finances signées de notre contreroleur d'icelles et quelconques autres mandemens ou deffenses ad ce contraires lesquelles ordonnances ne voulons préjudicier au cas présent ne à l'effect de ces présentes. Donné en notre dite ville de Dijon le onziesme jour d'aoust l'an de grâce mil quatre cens quarante-trois. Ainsi signé par Monseigneur le Duc vous et le sire de Croy présens. J. Milet.

ARCHIVES DE LA COTE-D'OR, B 310.

2. *Affaire Jean de la Huerta – Jean Poncelet, 4 octobre 1444.*

Aujourdhuy IIII^e d'octobre mil IIII^e XLIIII Jehan Drogue tailleur d'ymages a envoyé quérir par Hugues son fils ung nommé Jehan Ponsselet aussi tailleur de pierre pour venir parler à luy et quant ledit Ponsselet a esté en l'ostel dudit Drogue, ils se sont mis à disner ensemble et après disner ils ont euz parolles ensemble disant ledit Ponsselet a icellui Drogue que il l'avoit envoyé quérir en la ville de Lyon sur le Roosne pour faire la sépulture de Monseigneur le duc Jehan, cui Dieu absoille et a servi ledit Ponsselet icellui Drogue à ses despens depuis la Chandelouse derrièresment passée sans riens avoir de lui tant seulement que quatre escus. Et avec ce ledit Ponsselet dit que il a presté encoires de son argent audit Drogue. Et pour ce que ledit Ponsselet luy demandoit comptes et accord, sur ce ledit Drogues s'est encommencié de corrossier et à fait fermer par ses varles les huisseries de son hostel et à mis la main audit Ponsselet de part Monseigneur le duc de Bourgogne de son auctorité privée, disant qu'il estoit membre de justice et luy a tirer la dague par plusieurs fois sur le visaige, disant qu'il le tueroit; et a envoyé quérir par sesdits varles en la chambre dudit Ponsselet en la ville, tous ses biens, moles et autres choses servans audit mestier pendant le temps que ledit Drogues tenoit prisonnier icellui Ponsselet en son dit hostel et es chambres aisées et après ce l'ont vouldu tuer esdites chambres. Les dits varles avec ledit Drogue luy ont tirez trois dagues dessus. Sur lequel cas sont examinés ceux qui s'ensuignent qui estoient présent à ce. C'est assavoir ung nommé Laurent Laffre et Benoit..... varles Jehan de Contecuer natif d'Amiens, lesquelz l'ont tenuz eulx meismes audit hostel. Item une nommée Perrenete, chambellière dudit Drogue, a esté quérir les biens dudit Ponsselet avec ledit Benoit.

ARCHIVES DE LA COTE-D'OR, B² 360 III, n^o 2417.

3. *Marchié à faire certain ouvraige et ymaiges à l'église Saint-Jean, 18 novembre 1444.*

A tous ceulx qui verront et ourront ces présentes lettres, nous official de la court de Langres, salut. Savoir faisons que en la présence de notre amé et féal Jean Favret demorant à Dijon, clerc tabellion de ladite court de Langres, et notre juré, au quel quant aux choses qui sensuyvent et plus grandes nous adjoustons foy plénière, vint en sa propre personne pour se faire si comme il disoit Jehan de la Vuerte aliàs Darogue ymaigeur, lequel a cogneu et publiquement confessé luy avoir fait marchié et convenance avec Thiébault Lyegeart de Dijon clerc présent et acceptant de faire, parfaire et asseoir es frais missions et despens dudit

Jehan de la Vuerte et en son péril et fortune en l'église parrochial de Saint Jehan dudit Dijon en la chappelle que l'on appelle la chappelle Jehan Martin en l'autel d'icelle chappelle les ouvraiges qui s'ensuiyvent : c'est assavoir ung tablier de pierre traicte de saison de la longueur dudit autel et sera ledit table creuse et mabrée dedans euvre et aura de chacun cousté de façon deux coloinnes, les feutelaiges fais de chardons et de feuilles de choux bien fuillées et tout au jour et nectement ouvré ; et dessus ledit tablier aura une terresse dès l'un des boutz jusques à l'autre et sera ung peu haulte au moictant, sur laquelle haulteur seront faites par ledit Jehan de la Vuerte deux ymaiges ayant chacune trois pieds de long deans euvre, dont l'une desdites ymaiges sera Notre Dame à la main dextre et l'autre sera sainte Elizabel à la main senestre qui sur le hault de ladite terresse se rencontreront et s'ambrasseront, les mains et bras de l'une à l'autre sur leurs espauls et lesquelles toutes deux se monstreront estre grosses d'enffens et tout au jour et semblablement leurs pieds courtardis et manteaux et se monstreront tout au jour. Et seront leurs dites ymaiges en la façon que s'ensuit. C'est assavoir que une chacune d'icelle aura vestu coste juste et dessus manteaux ; et sera ladite ymaige de Notre Dame en façon d'une pucelle, son poil bien estincellé, et ladite ymaige de sainte Elizabel en façon de l'ancien Testament. Et dessus ycelles ymaiges aura une custode en la manière et façon d'une courtine qui saurra sur les dites ymaiges oultre icelles ymaiges demi pied et dessus ladite cortine aura ung ange qui saurra et istra en façon comme de nues, ses elles bien parrissées tout au long, lequel ange tiendra ladite courtine de ses deux mains en façon d'icelle soustenir sa teste sur le mylieu de ladite courtine qui sera en poil son poil bien estincellé et une estoille ou ung petit fermillet au milieu de son poil. Et fera les ouvraiges ci dessus divisés et déclarés bien et loyalement et mieux ouvrés que dessus n'est divisé, d'ouvrage bon et loyal et le tout au dit et regard de maistres et d'ouvriers ayans en ce congnoissance ; et les rendra fais assis accomplis et assouvis par la forme et manière qui cy dessus est declairée deans le dymenche des Bordes prouchainement venant. Et ce present marchié et convenance ledit Jehan de la Vuerte fait audit Thiébault Lyegeart pour le pris et somme de vint frans monnoie à present courant, dont ledit Jehan a receu dudit Thiébault dix frans realment et de fait en la presence de notre dit juré et des tesmoins soubscripts et les autres dix frans luy seront payés lesdits ouvraiges fais, assis et assouvis comme dessus est dit et declairé. Lequel ouvrage ledit Jehan est tenu et a promis par son serment pour ce donné corporellement aux sains evangiles de Dieu et sous l'obligation de tous ses biens tant meubles comme héritages presens et advenir quelxconques rendre fais, assis et bien feuillés, ouvrés et assouvis à ses missions et despens, à son péril et fortune comme dit est deans ledit dymenche des Bordes prouchainement venant, ensuivant rendre et restituer audit Thiébault tous cousts dommages missions intérêts et despens qu'il pourroit avoir et soustenir par

deffault des choses dessus dictes et d'une chacune d'icelles non faictes et accomplies comme dit est ; et a renoncé quant ad ce ledit Jehan de la Vuerte à toutes choses quelxconques ad ce contraires et quant à l'observance des choses dessus dites et d'une chacune d'icelles ledit Jehan a soubmis et obligé luy ses hoirs et tous sesdits biens à la juridiction et contrainte de ladite court de Langres et à toutes autres cours, l'une non cessant pour l'autre. Ce ainsi fait icelluy notre dit juré en lieu de nous et de notre autorité a condempné et admonesté de vive voix ledit Jehan de Vuerte présent vuillant et consentant a faire, parfaire asseoir, assouvir et accomplir les ouvraiges cy dessus déclarés tout par la forme et manière qui l'est dit et contenu en ces présentes et deans ledit dymenche des Bordes prouchainement venant, autrement se ne nous en apert nous dès lors ledit Jehan de la Vuerte à l'instance dudit Thiébault procederons par sentence d'excommuniement et autrement comme il appartiendra de raison. En tesmoing de ce nous à la relacion de notre dit juré avons fait metre le seel de ladite court de Langres à ces presentes lettres faictes et données à Dijon le mercredi dix huitiesme jour du mois de novembre l'an mil quatre cent quarante-quatre. Presens discrete personne, Messire Jehan de Tote prebtre, Pierre Thierry notaire publique, Colin Sire Fontaigne teinturier demeurant audit Dijon et plusieurs autres tesmoins ad ce appellés et requis.

ARCHIVES DE LA COTE-D'OR, G 2159.

4-5. *Affaire Jean de la Huerta – Philippe Machefoing, 10 décembre 1448.*

Information faite par moy Thiébault Liégeard substitut de honorable homme Jehan Rabustel procureur général de la ville et commune de Dijon et en son absence. Aujourd'hui X^e du mois de décembre l'an mil CCCXLVIII de et sur ce que l'en dit que le lundi précédent, IX^e jour dudit mois devant l'ostel Arnolet de Buis près la posterne de l'ostel de Crux ung nommé Jehan de Drogues, ymaigeur, demourant audit Dijon a voulsu frapper de une daigue honorable homme et saige sire Philippe Machefoing maieur de ladite ville et dament par la gorge et juré par la mort Dieu par plusieurs fois et dit audit maire qu'il estoit mieulx officier de Monseigneur le duc que luy. Et jasoit ce que ledit maieur avoit ses deux sergens devant luy et aussi tutoyé ledit Monseigneur le maire par plusieurs foyes. Sur le quel cas je me suis informé par les tesmoins qui s'ensuivent. Les quels ont déposé par leurs sermens pour ce donnez aux sains euvangiles de Dieu Notre Seigneur savoir dudit cas ce qui s'ensuit :

Premièrement. Honorable homme Colin Lomme bourgeois et eschevin dudit Dijon aagé de XL ans comme il dit, dit savoir du cas ce qui sensuit.

C'est assavoir que lundi derrier passé environ l'eure de IX heures avant midi il venoit devers la chappelle et vit et ouy que ledit monseigneur le maieur et Jehan de Drogues avoient débat ensemble et pour ce se avanca et mit entre deus, et luy estant vers eulx, vit ledit monseigneur le maire qui dit audit de Drogues : Jehannin, faictes moy mon ouvraige, car vous avés jà eu XII frans de moy et si n'ovrés point pour moy et si me devés une queue widange. Lequel Jehannin lui respondit : Par la mort dieu, il n'en est riens et n'ovrevray ja pour vous, se vous ne me faictes le paiement de XXIIII frans dont desja j'ai receu de vous XII frans seullement. Lequel monseigneur le maire respondi doucement audit de Drogue : Vous savés bien que mon marchié est tel que je ne vous doy riens baillier oustre lesdis XII frans jusques à ce que mon ovraige soit fait. Lequel Jehannin incontinent très despiteusement dit audit Maieur : Par la mort Dieu, il n'en est riens et lors ledit Maieur lui respondit qu'il mentoit en soy approchant de luy et incontinent ledit de Drogues de courage mal meu tira sa daigue quatre dois dehors la gaingne disant que se ledit Maieur le fraploit qu'il le refrapperoit et qu'il estoit aussi bien et mieulx à Monseigneur que estoit ledit maieur. Et plus du cas n'en scet sur ce souffisamment requis.

Laurens Boguereaul sergent de lad. ville aigié de LIIII ans comme il dit, deppose savoir dudit cas tout par la forme et manière que en a depposé ledit Colin tesmoing précédant, sans y riens adjoûter ne diminuer et ledit savoir pour ce qu'il estoit présent et servoit ce dit jour ledit maieur avec Jacotin Marquet sergent de ladite ville et plus du cas ne scet sur ce souffisamment requis.

Jacotin Marquet, sergent de ladite ville, aagié d'environ XXVIII ans, comme il dit, deppose tout par la forme et manière que en a depposé ledit Laurens Boguereaul.

Jehan Tabourot, clerc notaire publique, demeurant audit Diion, aagié de XXIII ans, comme il dit, deppose tout par la forme et manière que les tesmoings précédans et ledit scavoir pour ce qu'il estoit présent.

Gautherin Tallenet, demourant audit Dijon près des Cordeliers, aagié d'environ XL ans comme il dit, deppose savoir dudit cas ce qui s'ensuit : que ledit lundi dont dessus est faicte mencion environ l'eure de IX heures avant midi, luy qui parle avec ung autre compaignon apellé Pierre Girard de Maigney saint Marc passant par dessous la posterne dont dessus est faicte mencion vit et oy que ledit de Drogues dit audit Monseigneur le Maieur les paroles qui sensuivent ou débat qu'ils estoient : Je suis mieulx à Monseigneur que tu n'es : Par la mort Dieu tu me paieras, car je n'ay recu de toy que XII frans et je t'ay fait de l'ouvraige de XXV. Et lors ledit Monseigneur le Maieur lui dit que il mentoit et qu'il povoit aler à toutes heures devers Monseigneur ce que ledit Jehannin n'oseroit faire en soy approchant de luy. Lors ledit Jehannin tira sa dague quatre dois dehors et luy dit : Se tu me fiers je te frapperay si avant de ceste dague que tu ne frapperas jamais homme. Interrogué se ledit Monseigneur le Maire avoit nuls de ses

sergens devant luy, dit que ouy : C'est assavoir Laurens Boguereaul et Jacotin Marquet. Et plus du cas ne scet sur ce souffisamment requis et interrogué.

Pierre Girard de Maigney saint Marc aagié d'environ XXX ans comme il dit, dépose tout par la forme et manière que en a déposé ledit Gautherin tesmoing précédant et le dit savoir pour ce qu'il estoit présent avec icellui Gautherin.

Il samble a correction de tous, veue l'informacion du procureur sur le cas posé par icellui procureur que Jehan de Drogues ymaigeur doit et est tenu, le chapperon sur le col, dessint et à genoul crier mercy à monseigneur le mayeur judicialment en présence de messieurs les Eschevins et le procureur de la ville ou substitut et ou lieu et en la place ou ledit de Drogues fait l'excès contenu esdites informacions et en oultre l'on puet condamner icellui de Drogues en une amende arbitraire en regart à ses facultés. Et fait à considérer en ceste partie ce que ledit de Drogues est très bon ouvrier de son mestier de ymagerie et que de ce est renommé.

ARCHIVES DE LA COTE-D'OR, B² 360 III, n^o 342.

[13 janvier 1449] est délibéré que pour l'offense et rebellion que Jehan de Drogue a fait à Mgr. le maire en lui disant qui ne feroit riens pour lui et qu'il estoit aussi bien à mgr. le duc et ly a dit plusieurs autres paroles santans injures et désobéissance, le dit Jean de Drogue sera condempné à venir vendredi prouchain en la chambre de la Ville cryé mercy à mon dit sgr. le maire et à mes dits sgrs. les eschevins, et en oultre pour l'amende il sera condempné à faire sur la porte devant de la Maison de la Ville une belle ymaige de Notre Dame de deux piedz et demi de hault assise sur une belle sobasse, et soulz icelle sobasse seront bien taillées les armes de la Ville que deux singes tiendront, et en la somme de vint livres, sur laquelle somme ladite ymaige faite messgrs. feront au dit Jehan tant qui sera contant.

ARCHIVES MUNICIPALES DE DIJON, B 158, f^o 21.

6. *Supplique de Jean de la Huerta à propos de Moingin Contault.*

Supplie très humblement Jehan de la Huerte dit Daroca tailleur de ymages demorant à présent à Ostun que comme soit ainsy que ledit suppliant obtient ung mandement sur le fait des mines d'argent de mon très redoubté seigneur monseigneur le duc lequel mandement ledit suppliant le bailla à Messeigneurs du conseil de comptes pour le recon-

former. Et soit ainsy que messeigneurs du conseil des comptes baillèrent leur mandement adressant à tous justiciers et officiers dudit pais de mondit seigneur qu'ils laississent joyr et user paisiblement audit suppliant et ses consors comme plus à plain peut apparoir par le double des dites lettres faictes par Moingin Contault graffier du Conseil de mon dit seigneur. Et soit ainsy que ledit suppliant voulant bailler demi escu audit Moingin pour le droit appartenant à lui de l'escripture dudit mandement. Et soit ainsy que ledit Moingin Contault dit audit suppliant que luy fit deux petites ymaiges d'environ ung pié de grant et que ledit suppliant pour luy complaire et cuidant aussi qui le deust recompenser du surplus de la valeur promet audit Moingin les dites ymages. Et soit ainsy que ledit Moingin a receu dudit suppliant ung ymaige de Notre Dame de deux piés de hault et la corone par dessus qui est de la valeur de trois escus d'ort laquel ymaige est de aussi grant valeur et plus que ne sont les autres deux que ledit suppliant luy avoit promis le quel Moingin de ladite grant ymaige doit estre content et nonobstant cela ne luy veult rendre ses lettres audit suppliant. Si vous plaise mes honorés seigneurs de mander ledit Moingin Contault et luy remonstrer comment il doit estre content dudit suppliant et luy fere commandement par monseigneur le duc de rendre les lettres audit suppliant. En ce faisant ferez bien et aumosne et ledit suppliant priera Dieu pour vous et pour votre noble estat.

ARCHIVES DE LA COTE-D'OR, B 11199.

7. *Extrait d'un procès devant l'Official de Besançon à propos du marché conclu entre Louis de Chalon et Jean de la Huerta pour les tombeaux de Mont-Sainte-Marie, 1^{er} novembre 1457.*

Et primo quod, cum admodum annis nuper lapsis citra et circa, sunt decem anni lapsi, ipse dominus princeps, quadam devocione motus, fieri et ministerio seu arte dicti Johannis rei, operari facere vellet et intenderet ovragia et negocia que secuntur videlicet, petras cisas et dicta arte operatas, similitudines seu ymages quadraginta octo hominum plorantium et sex jacentium, gallice « pour faire et ovrer du mestier dudit defendeur quarante huit plorans et six gesans », ad ponendas in tribus sepulturis eciam lapidibus, ad ymages et similitudines leonum, pulvinalium et parvorum canum operatis et cisis, munitos videlicet dictos sex jacentes suis armis armosiatos gallice « armoyés de leurs armes ». Item etiam in pede, seu gallice « au bout de trois seigneurs gesans » ymages seu similitudines duorum angelorum tenencium, gallice « ung halme enclavé et garni de tinbre ». Verum est quod ipse reus ad hoc ad plenum dileberatus et ex ejus certa sciencia se predicto domino principi presantavit et affirmavit operarium bonum et

sufficienter ad predicta ovraigia sibi domino principi perficiendum. Et quod plus est, cum predicto domino principe convenit, forisavit et inhiit de predictis ouvraigiis et operis (*sic*) perficiendis, complendis ac perfectis et completis ex integro ad dictamen et respectum operariorum in talibus expertorum et sufficientium reddendis, ad vel infra certum terminum tunc futurum et nunc elapsum, videlicet quemlibet jacentem armis suis armosiatum, necnon leonibus pulvinalibus et parvis canibus ut supra munitum, proprecio seu summa viginti francorum, monete currentis in comitatu Burgundie, quemlibet ploiantem predictorum quadraginta octo plorantium pro precio seu summa unius salucii auri et quemlibet dictorum duorum angelorum gallice « ung halme encloué et garni de tinbre » ut predictur, pro precio seu summa duorum saluciorum auri predicti.

ARCHIVES DU DOUBS, E 1349.

8. *Lettre de la Chambre des Comptes, au duc de Bourgogne touchant la sépulture que Monseigneur fait faire es Chartreux, 4 février 1462.*

Notre très redoubté Seigneur, très humblement nous nous recommandons à votre bonne grâce et vous plaise savoir notre, etc. que ja pièce et dez le onzième jour d'aoust mil quatre cent quarante-trois, il vous pleust de faire marchander par nous Messire Mathieu de Bacle lors aumosnier, Jehan de Visen votre receveur général de Bourgogne et Philippe Machefoing garde de vos joyaulx et lors mayeur de la ville de Dijon, avec Maistre Jehan de la Verta dit de Daroca, de faire la sépulture de feu Monseigneur le Duc Jehan votre père dont Dieu ait l'âme, à la rendre parfaicte et assouvie aussi bonne ou meilleure que celle de feu Monseigneur le Duc Philippe votre ayeul que Dieu absoille, en votre église des Chartreux lez ceste dite ville de Dijon en dedans quatre ans après ce que le marbre qui estoit pour ceste cause en la ville de Masière, lui seroit rendu et délivre à vos fraiz missions et despens en hostel et circuite desdits chartreux parmi la somme de quatre mille francs que pour ce, lui seroient baillez et délivrez en faisant ledit ouvrage ainsi que par le marchié sur ce fait peut plus à plein apparoir auquel ouvrage avant ce que ledit marbre ait esté amené, ledit Maistre Jehan a ouvré et fait ouvrir par long espace de temps pendant lequel par vertu de vos lectres et par votre ordonnance ont esté baillez et délivrez et aussi par vertu de nos lectres plusieurs grands sommes de deniers ont esté paiées audit Maistre Jehan. Et pour ce qu'il nous sembloit que sans l'ouvrage de marbre il commençoit à recevoir plus d'argent qu'il ne pouvoit gaignier, nous lui dismes que sans en avoir aultre ordonnance de vous nous ne lui ferions plus délivrer aucune chose, pour laquelle cause

il se tira par devers vous pour vous remonstrer son fait et obtenir voz lectres patentes données le dix septième jour de mars mil quatre cent quarante-huit verifiées par Messieurs les Commissaires ordonnés sur le fait de vos demaine et finances par lesquels vous pleust mander ausdits Commissaires que par ledit Jehan de Visen ilz feissent paier audit Maistre Jehan de la Verta sur les dis de sa marchandise six gros, monnoie royal pour chacun jour qu'il ouvreroit en sa personne en ladite sépulture et en estre païé de mois en mois et aussi pour chacun ouvrier que par son ordonnance on de nous y ouvreroit desla en avant pour chacun jour, deux gros monnoie royal et en estre païé en la fin de chacune sepmaine pour chacun jour qu'ilz y ouvreroient ainsi que par vos dites lectres peut plus à plain apparoir. En ensuivant le contenu desquelles, nous par vertu dicelles, avons ordonné audit Jehan de Visen de paier en la manière que dit est, ledit Maistre Jehan de la Verta, et lesquelles journées avons fait veoir et contrôler par Maistre Jehan de la Grange pour lors clerc de ceste votre chambre et y a ledit Maistre Jehan de la Verta ouvré tellement que la maçonnerie d'alabastre qui sert à ladite sépulture, les angelz, angelotz, plorant et le heulme sont comme faiz et assouviz bien et somptueusement. Et combien que ledit Maistre Jehan de la Verta eust aussi fait le gisans représentant la personne de feu Mondit Seigneur votre père et deux gisans représentant Madame votre mère toutes voyes pour ce qu'ilz sont tous trois rompuz du travers il nous a semblé et semble qu'ilz ne sont point recevables pour ung tel ouvrage ce que avons dit et remonstré audit Maistre Jehan qui tousjours a voulu dire qu'il les mettroit tellement qu'ilz seroient bons et souffisants. Et pendant le temps qu'il y a ainsi ouvré depuis la date de vos dites dernieres lectres il a tousjours receu argent selon le contenu d'icelles et tant qu'il a receu ladite somme de quatre mille francs et ainsi que dit est dessus, pour ce qu'il nous a semblé que lesdits gisans ne seroient pas souffisants pour l'avancement de ladite besoingne, nous avons fait chercher et tirer en une perrière d'alabastre que est près d'une ville appelée Foncines asses près de Noseray, deux grands quartiers de pierre d'alabastre que les ouvriers dient estre beaulx et bons pour faire lesdits deux gisans et iceulx fait amener et deschargier en lostel et monastère desdits Chartreux, ce que avons signifié et fait savoir audit Maistre Jehan de la Verta qu'est à présent et de piéça à Chalon et comme on dit malade affin qu'il se disposase de venir ouvrir tant à faire lesdits gisans comme aussi pour faire la maçonnerie desdits pierre de marbre que nouvellement ont esté amenés dudit Masières et mises devant l'église desdits Chartreux, lequel Maistre Jehan nous a par plusieurs foiz escript que aussitost qu'il pourroit aler et besoingner, il viendrait par deça pour y labourer diligemment, mais il n'avoit de quoy il peust vivre ne tenir ouvrier pour ladite besoingne et ne lui seroit point possible sans votre bonne grâce et ayde sy pour ce le soingner plus avant.

Pourquoy nous considérant que ledit ouvrage est fort avancé et que lesdites pierres de marbre sont amenées comme dit est, nous avons

fait savoir aux maçons et gens que espérons que seussent besoingner en pierres de marbre qu'ilz meissent à pris la maçonnerie dudit marbre, ce que a esté fait et est la marchandise demeurée à Girard des frères meneurs et à Maistre Jehan de Monsterot maistre de voz euvres de maçonnerie de par deça comme au plus ravalant, et soubz votre bon plaisir pour le pris et somme de quatre cent cinquante escus d'or du poids de seize gros demi pièce monnoie royal et jasoit ce que ledit Maitre Jehan de la Verta soit tenu par sondit marchié de faire ledit ouvraige de marbre, néantmoins il est si povre qu'il n'auroit de quoy le pover faire, et au regard desdits deux gisans, lesdits deux gisan sont amenez comme dessus est dit et ne savoit par deça homme qui les seusse mieulx ne si bien faire comme feroit ledit Maistre Jehan de la Verta s'il y pavoit labourer et entendre.

Et se c'est votre bon plaisir d'avoir agréable ledit marchié ravalé par ledit Girard et maistre Jehan de Monsterot et qu'ilz labourent esdites pierres ne marbre soubz votre très noble correction, nous semble que vous ferez bien de ordonner mectre, en l'estat de votre receveur général de Bourgogne ladite somme de quatre cens cinquante escus d'or pour ledit ouvraige et macenerie desdites pierres de marbre et aussi la somme de deux cens escus d'or du pris et monnoie que dessus pour faire à faire lesdits deux gisans et le surplus que reste à assouvir oudit ouvraige d'alabastre. Et pour avoir sur ce votre bon plaisir et ordonnance ledit Girard s'en va présentement par devers vous. Ce que nous — etc. — nous vous signiffions affin que vous plaise au surplus en ordonner et faire à nous mander votre bon vouloir et plaisir. Notre — etc. — Nous prions au benoit filz de Dieu que par sa grâce vout ait en sa sainte garde et doint bonne vie et longue et accomplissement de voz très haulx et très nobles désirs. Escript en la chambre de vos comptes à Dijon, le quatrième jour de février mil soixante un (1461).

ARCHIVES DE LA COTE-D'OR, B 310.

ARCHIVES
DIJON
DE LA VILLE

J'ay humblement Jean de la Huerta dit de Daroca talour d'innages
 J'come font ausi J'alaoutte impo avec ordne payer la sone de
 deux francs ddt suppliant J'est grant argent considere Jle ddt
 suppliant na en la dite vile ougunis estages ne mayson Jtan
 polemant louzage Jfuit pour moyfi le suc en le Jol ouzage
 le ddt suppliant a beaucou perdu e rest se mon ddt Jle ddt
 ddt benigne grace ne lui fait ougunis recompensation e pour
 Jmes honores seignors considere se Jddt est de la fugivite du
 ddt suppliant vous plaise de non charger le ddt suppliant
 en lui faisant payer les dtes tailles e mememant le Refuor
 des dtes tailles est venous en lotel du ddt suppliant e acage
 le ddt suppliant de la sone de trois francs le Jol ddt suppliant
 pour vous amplexer auous mes honores seignors a paye e
 balie content deux francs o ddt Refuor e pourse le ddt
 suppliant vous Request humblement mes honores seignors J
 vous plaise faire tenir quite le ddt suppliant e este content
 du franc Jy la paye come ddt est e faire rendre les quierres
 Jlon apais o ddt suppliant e ense faisant faire bien e
 le ddt suppliant Jpaise deux jours vous

Requête de Jean de la Huerta en réduction d'impôt.

SCULPTURES

9-12. *Anges du tombeau de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière.* PL. II à V

Du côté de la tête du duc et de celle de la duchesse, quatre anges sont agenouillés, les ailes dressées. A droite, deux des anges portent à l'horizontale le heaume du duc ; à gauche, les deux autres présentent verticalement l'écu à lanières portant les armes de la duchesse.

Les anges porteurs de l'écu armorié sont vêtus d'une aube, au col garni d'un rinceau de feuillage, et retenu par un gros bouton en forme de boule ; les anges porteurs du heaume sont revêtus d'une chape bordée d'un orfroi de quatre-feuilles.

Trois des anges ont une chevelure bouclée qui ne dépasse pas le col ; le troisième ou son capuche décoré de branchages et de fleurs à quatre pétales ; le quatrième, le plus à droite, a une longue chevelure ondulée qui retombe dans le dos entre les ailes ; sa tête est ceintée d'un ruban noué, terminé aux deux bouts par un gland.

Ces anges, prévus au marché de 1443, étaient exécutés ainsi que le heaume, lorsque Jean de la Huerta quitta Dijon en 1456.

Cf. Introduction au catalogue, pp. 8-9.

Albâtre. — Haut. : 0,65 ; 1,05 avec les ailes en cuivre doré.

Bibl. — Cf. Bibliographie générale, pp. 23-26.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE DIJON.

13-41. *Pleurants du tombeau de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière.*

PL. I, VI à XXIII

[51]* Vêtu du long manteau de deuil fourré intérieurement qui s'ouvre sur le côté, la tête recouverte du chaperon rabattu qui couvre les épaules, ce pleurant porte à son visage un pan de la draperie pour essuyer ses larmes. Il tient dans sa main droite le gland du sac contenant son livre d'heures.

[52] Cette statuette est celle qui se rapproche le plus d'un certain pleurant du tombeau de Philippe le Hardi (n° 21), quoique le drapé soit moins chargé de plis. Il soulève son manteau vers le visage, tandis que sa main gauche s'appuie contre sa poitrine.

[53] L'attitude et le vêtement de ce pleurant sont comparables à ceux du pleurant (n° 20) du tombeau de Philippe le Hardi. Le chaperon rabattu au plus bas masque complètement le visage. Les bras baissés sont recouverts de larges manches bouffantes ; les mains se joignent dans un geste de prière. A la ceinture est attachée sur le côté une aumônière.

[54] Vêtu d'un très long manteau, le chaperon baissé jusqu'aux yeux, ce deuillant, tourné vers son voisin, tient de ses deux mains — la main gauche soulevant un large pli du manteau — le livre de prières à la reliure munie de fermoirs qu'il est en train de lire.

[55] La tête dégagée du chaperon replié en arrière, ce personnage dont les cheveux sont taillés en forme de calotte essuie ses pleurs en portant à son visage un pan de draperie. Ce pan n'est pas pris dans le manteau fourré, mais rapporté par un artifice de l'imagier. Un geste de la main gauche à hauteur de la taille soulève le bord du manteau.

[56] En position frontale, destiné à prendre place dans une logette triangulaire, ce pleurant vêtu d'une longue cotte fourrée, le chaperon à demi rabattu, a les mains cachées par les manches qui se rejoignent à la hauteur de la taille.

[57] Vêtu d'une cotte fourrée boutonnée au col, ce personnage, qui a enfilé son chaperon par la petite ouverture, a le visage dégagé, la grande ouverture retombant derrière la tête au lieu de s'appliquer sur les épaules. Il passe le pouce sur sa ceinture à laquelle est attachée une aumônière et tourne la tête vers son voisin.

[58] Ce pleurant dont le chaperon est disposé en turban, comme celui du personnage précédent, a revêtu un lourd manteau que relève sa main gauche, alors que la droite égrène un dizain. A sa ceinture est pendue une aumônière à glands.

[59] Dans une immobilité que semble lui imposer le cadre où il ne peut se mouvoir, enveloppé d'un lourd manteau serré contre la poitrine par

* Ces numéros correspondent aux numéros d'ordre adoptés pour les pleurants des tombeaux des ducs de Bourgogne.

le geste des bras croisés, ce personnage barbu, dont le visage s'encadre dans la visière du chaperon relevé, garde un air méditatif.

[60] Ce pleurant, dont le crâne est couvert d'une calotte de cheveux et le visage dégagé du chaperon retombé en arrière, joint les mains dans un geste de prière ardente, qui retient contre son corps les deux grands pans du manteau.

[61] Vêtu d'un grand manteau fendu sur le côté, ce pleurant barbu, le visage encadré par l'ouverture du chaperon, est du même type que le pleurant n° 59. A sa ceinture sont fixés une aumônière à double sac et un dizain.

[62] Le visage dégagé par le chaperon disposé en turban, ce pleurant, revêtu d'un grand manteau, tient dans la main un dizain, dont il égrène les grains d'un air démonstratif.

[63] Le crâne chauve dégagé par le chaperon retroussé, ce pleurant, vêtu d'une longue cotte fourrée, à l'expression revêche, les sourcils froncés, montre du doigt le sac qui contient un épais livre d'heures.

[64] Ce pleurant porte les cheveux en calotte, la tête dégagée du chaperon tombé en arrière, est revêtu d'un grand manteau, dont un pan est passé sur le bras. Il fait le même geste que l'un des pleurants du tombeau de Philippe le Hardy (n° 17). Ce geste, que l'on a pris pour celui d'un homme qui se mouche dans ses doigts, est en réalité un geste rituel, qui physiologiquement a pour effet d'arrêter le liquide des larmes en comprimant les canaux lacrimaux.

[65] La tête dégagée du chaperon, qui tombé sur ses épaules lui entoure le cou, la main gauche sur la hanche, ce deuillant fait de la droite un geste d'étonnement en se tournant vers son voisin.

[66] Le chaperon enfilé de travers par la petite ouverture, le visage incliné, ce jeune personnage, vêtu d'une cotte fourrée boutonnée au col, appuyant un pouce sur sa ceinture, est une interprétation d'un pleurant du tombeau de Philippe le Hardy (n° 34).

[67] Revêtu d'un ample manteau, dont un pan est ramené sur l'épaule, le revers de son chaperon formant une sorte de plastron à l'encolure, ce pleurant, coiffé en calotte, tourne la tête vers la droite, en fronçant les sourcils. Cette attitude assez vive se traduit encore par le geste de sa main gauche, alors que l'autre main marque la page où s'est arrêtée la lecture de son livre de prières.

[68] Ce deuillant, aux cheveux en calotte, porte sa main droite à son visage en pleurs, qui soulève un large pan de draperie. Son manteau ouvert sur le côté laisse voir la dague qui pend à la ceinture.

[69] La tête, serrée dans un repli du chaperon disposé en travers, qui a l'apparence d'une toque, ce personnage au grand nez, drapé dans un large manteau rejeté sur l'épaule, fait de la main droite un geste qui semble accompagner une discussion.

[70] Ce pleurant barbu qui rappelle par son attitude et son drapé le *David* du *Puits de Moïse* tient un livre de prières de la main droite,

ce qui cause un ressaut de l'étoffe semblable à celui que déterminait la présence de la lyre sur la statue du Roi de Juda.

[71] Revêtu d'un manteau sans ouverture, la tête dégagée du chaperon fourré et coiffée d'un haut bonnet, ce personnage aux yeux baissés a le visage crispé.

[72] Le visage dans l'ombre du chaperon, ce deuillant, déconcertant par l'agencement « baroque » de son manteau, semble pris de transes dans la récitation de son long chapelet à petits grains.

[73] Le chaperon posé en travers, ce pleurant, vêtu d'une cotte fourrée, tient à deux mains sa ceinture, où pend une dague : variante du numéro 66, se rapprochant encore davantage du pleurant du tombeau de Philippe le Hardi (n° 34).

[74] Relevant la tête pour mieux voir sous le chaperon qui lui masque les yeux, ce pleurant, revêtu de la cotte fourrée et fendue sur le devant, se tourne vers le personnage placé sous la même arcature, en faisant un geste sans parole, tout en enfilant le pouce de sa main droite sous la ceinture de cuir nouée, où est suspendue une aumônière à double sac avec garniture d'orfèvrerie et glands.

[75] Vêtu d'un ample manteau passé sur l'épaule, la tête enturbannée par le chaperon, le visage d'une profonde gravité, ce deuillant égrene les gros grains de son dizain.

[76] Ce pleurant, destiné à une logette triangulaire, a une position frontale le chaperon rabattu, la main droite soulevant le manteau jusqu'au visage et la gauche en retenant écarté le repli fourré.

[77] On retrouve à cette place avec un drapé plus libre, qui s'écarte du modèle slutérien, le type du deuillant barbu n° 70

[78] Le visage dans l'ombre du chaperon, ce pleurant, qui tient fermé de sa main voilée son livre de prières, fait en s'adressant à son voisin un geste démonstratif, entraînant un développement du drapé d'une harmonieuse ampleur. Le manteau en s'ouvrant en son milieu dégage la cotte plissée que serre une ceinture au-dessus de la taille.

Cf. Introduction au catalogue, pp. 8-11.

Albâtre. — Haut, moyenne : de 0,40 à 0,42, avec quelques rehauts de polychromie et de dorure sur les ceintures, les livres, les aumônières, les dagues et leurs fourreaux.

Bibl. — Cf. Bibliographie générale : pp. 23-26.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE DIJON.

42. *Lion couché.*

VERSO DE COUV.

Le lion, symbole de force, accompagne généralement les effigies funéraires des hommes. Il est couché et le gisant repose les pieds sur son flanc. Celui-ci, avec sa crinière en longues mèches, ressemble au lion du tombeau de Philippe le Hardi.

Ce lion était sur l'un des tombeaux commandés à Jean de la Huerta par Louis de Chalon pour la chapelle des Chalon à l'abbaye cistercienne de Bois-Sainte-Marie, détruite à la Révolution.

Cf. introduction au catalogue, p. 16.

Albâtre. — Haut. : 0,24 ; larg. : 0,60.

MUSÉE DE BESANÇON.

43. *La Vierge et l'Enfant.*

PL. XXIV

La Vierge, légèrement hanchée, porte sur son bras droit l'Enfant Jésus, à la grosse tête bouffie, les cheveux divisés en petites mèches, tenant dans sa main droite un globe et avançant son bras gauche (dont la main manque) sous la tête de sa mère.

Drapé, en double épaisseur, le grand manteau, qui couvre la tête de la Vierge, tombe sur les jambes en plis fluides et passe en travers du corps pour retomber de l'autre côté de la main gauche (à demi brisée), où reste un débris de tige ; des pans du manteau se détachent ou retombent de chaque côté en « cornets ».

La tête porte une haute couronne orfèvrée à fleurons sur un voile à bord gaufré. Le visage légèrement tourné vers la droite s'incline légèrement, les yeux baissés ; la bouche aux lèvres pincées semble faire « la moue ».

Cette statue correspondant à une commande de Philippe Mâchefoing, maire de Dijon et châtelain de Rouvres, antérieure à 1448, est placée sur un socle à ses armes, orné de trois rangs de feuilles, à la partie médiane et au-dessus du retable de l'autel de la chapelle construite en 1445 au nord du chœur de l'église de Rouvres, à l'emplacement d'une ancienne chapelle du XIII^e siècle.

Cf. introduction au catalogue, p. 15.

Pierre anciennement polychromée. — Haut. : 1,33.

Bibl. — A. KLEINCLAUSZ, *Claus Sluter...*, p. 130 ; P. VITRY, *Les sculptures de l'église de Rouvres*, pp. 441-449 ; H. DAVID, *De Sluter à Sambin*, p. 10 ; Idem, *Quelques artistes méridionaux en Bourgogne*, pp. 329-344 ; G. TROESCHER, *Claus Sluter und die burgundische Plastik...*, p. 57 ; M. AUBERT, *La sculpture française au Moyen Age*, p. 383 ; Th. MÜLLER, *The sculpture... 1400-1500*, p. 49 ; R. JULIAN, *La sculpture gothique*, p. 227.

Expos. — *Chefs-d'œuvre de la sculpture bourguignonne du XIV^e au XVI^e siècle*, Musée de Dijon, 1949, n° 13.

ÉGLISE DE ROUVRES-EN-PLAINE (Côte-d'Or).

44. *Saint Jean-Baptiste.*

PL. XXV

Le corps repose sur la jambe droite, le pied gauche pendant sur le côté de la base trop étroite. Les grands pans du manteau s'infléchissent

en oblique suivant la direction de la jambe gauche, de même que les remous de plis s'inscrivant entre deux bourrelets en V.

Sur l'avant bras gauche, Saint Jean-Baptiste porte l'agneau couché sur un livre ouvert (où seules restent les pattes et la queue) ; de la main droite il tient l'extrémité d'une des longues mèches de sa chevelure bouclée.

Son visage aux traits ravins, légèrement penché sur le côté, porte une longue barbe « au poil estincellé ».

Cette statue, inspirée du Saint Jean-Baptiste de l'Oratoire ducal de la Chartreuse de Champmol, est placée sur le retable de la Chapelle des Mâche-foing, à droite de la Vierge.

Cf. Introduction au catalogue : p. 14.

Pierre avec trace de polychromie. — H. : 1,34.

Bibl. — Cf. le n° 44 et P. QUARRÉ, *Les fouilles à l'Oratoire ducal de la Chartreuse de Champmol*, p. 251.

Expos. — *Chefs-d'œuvre de la sculpture bourguignonne du XIV^e au XVI^e siècle*, Musée de Dijon, 1949, n° 14 ; *Claus Sluter en de Kunst te Dijon*, Musée Boymans, Rotterdam, 1950, n° 16.

ÉGLISE DE ROUVRES-EN-PLAINE (Côte-d'Or).

45. Saint Antoine.

PL. XXVI

Saint Antoine est représenté dans le costume des Antonins, tenant dans la main gauche un livre ouvert, et de la main droite s'appuyant sur un bâton en forme de T ; le porc qui est à ses pieds rappelle le privilège qu'avaient les moines Antonins de laisser vaquer en liberté les animaux de cette espèce, tandis que les flammes qui partent au socle évoquent le « mal des ardents », qui était soigné dans les hospices de l'Ordre. Les statues de saint Antoine étaient nombreuses en Bourgogne depuis le XIV^e siècle, en raison de la dévotion de Philippe le Hardi qui était né le jour de la Saint-Antoine. Une statue de saint Antoine accompagnait la Vierge et Saint Jean-Baptiste sur l'un des autels de l'Oratoire ducal à la Chartreuse de Champmol.

Cette statue, qui provient de la « Chapelle de Tournai », à l'église Saint-Hippolyte de Poligny, a vraisemblablement été commandée à Jean de la Huerta vers 1448 par Jean Chevrot, évêque de Tournai, originaire de Poligny, qui fonda cette chapelle. La statue de la Vierge à l'Enfant de même provenance, qui est placée maintenant au trumeau du portail de Saint-Hippolyte de Poligny, est une réplique de la statue de la Vierge au retable de Rouvres-en-Plaine.

Pierre polychromée. — Haut. : 1,65.

Bibl. — P. QUARRÉ, *L'église de Saint Hippolyte de Poligny et ses statues*, dans *Congrès Archéologique de Franche-Comté*, 1960, p. 221 ; Idem, dans *Mémoires, de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. XXV, 1959-62 pp. 47-48.

ÉGLISE DE MOUTIER-VIEILLARD A POLIGNY.

46. *La Vierge et l'Enfant.*

PL. XXVIII

La Vierge est attentive à l'Enfant Jésus qu'elle porte sur son bras gauche vers lequel elle tourne la tête ; de la main droite elle tenait une tige feuillue. Le manteau, qui lui couvre la tête et les cheveux torsadés, est ramené sur le bras gauche, découvrant son surcot. Le drapé détermine sur le devant du corps une superposition de bourrelets en V, où les plis s'enchevêtrent.

Vêtue d'une robe laissant voir le dessous de ses pieds, l'Enfant Jésus aux cheveux bouclés tient un globe de la main gauche et esquisse un geste de bénédiction.

La couronne est rapportée.

Cette statue provient de la porte de Pantesson à Auxonne où elle avait été placée en 1447. Elle fut montée au-dessus du porche de la Collégiale Notre-Dame en 1855, elle en a été déposée en 1972 pour être abritée à l'intérieur de l'église.

Cf. introduction au catalogue, p. 16.

Pierre. — Haut. : 1,80.

Bibl. — Pierre CAMP, *Guide illustré de la Ville d'Auxonne*, p. 127 ; P. QUARRÉ, *La Vierge d'Auxonne et la Vierge de la Cathédrale d'Autun*, pp. 83-90 ; Idem, Introduction à la réédition de Maillard de Chambure, *Voyages pittoresques en Bourgogne*, Grenoble, 1972.

COLLÉGIALE D'AUXONNE (Côte-d'Or).

47. *La Vierge et l'Enfant.*

PL. XXIX

La Vierge présente exactement les mêmes caractères que la *Vierge d'Auxonne* (n° 46). L'Enfant Jésus a un visage et une chevelure identiques ; seul diffère le geste du bras droit qui passe devant le surcot de la Vierge pour bénir.

La couronne est rapportée.

Pierre. — Haut. : 1,15.

Bibl. — P. QUARRÉ, *La Vierge d'Auxonne et la Vierge de la Cathédrale d'Autun*, pp. 84-87.

ÉGLISE DE PLUVAULT (Côte-d'Or).

48. *Saint Lazare.*

PL. XXVII

Coiffé d'une mitre d'évêque, aux parements, trèfles et quatre-feuilles garnis de cabochons, posée sur le haut de la tête, le saint a revêtu sur son aube et sa dalmatique une chasuble où s'inscrit dans une croix un rinceau à rejets en forme de flammèches. La main droite est levée pour bénir, tandis que la gauche (brisée) tenait la crosse.

Le visage très caractéristique de l'évêque permet d'y reconnaître les traits de Jean Rolin à l'âge d'environ 40 ans, qui s'est fait représenter en évêque avec l'agneau de saint Jean-Baptiste, son patron, sur la chasuble.

Cette statue dont le socle porte en lettres gothiques le mot LAZARUS fut envoyée en Avignon pour prendre place dans la chapelle fondée par le chancelier Nicolas Rolin et son fils le cardinal Jean Rolin à l'église du couvent des Célestins.

Une autre statue du Musée Rolin représentant un évêque, plus étriqué et bien plus âgé, a été identifiée par M. G. Vuillemot comme un portrait du cardinal à l'âge d'environ 60 ans : cf. *Association Bourguignonne des Sociétés Savantes, Congrès d'Autun*, 1969, *Mémoires de la Société Éduenne*, 1971, pp. 95-98.

Pierre dorée et polychromée. — Haut. : 0,95.

Bibl. — L. H. LABANDE, *La dernière fondation des papes d'Avignon. Le couvent des Célestins d'Avignon*, dans *Art*, 1903, p. 598 ; J. GIRARD, *Avignon, ses monuments, ses hôtels, ses trésors d'art*, Marseille, 1930.

MUSEUM CALVET, AVIGNON.

49. *La Vierge et l'Enfant.*

PL. XXX

Cette statue correspond au type de la *Vierge d'Auxonne* pour l'attitude de la Vierge et de l'Enfant et pour la disposition du drapé. Le visage de la Vierge exprime ici la douceur maternelle avec un grand charme. Posé au-dessus de son front bombé, la couronne à cabochons, qui fait corps avec la statue, présente une alternance de fleurons à feuilles frisées et à feuilles lisses. La chevelure couvre les épaules de ses longues mèches torsadées et retombe dans le dos.

L'Enfant aux joues rebondies bénit de la main droite placée au-dessus du globe qu'il tient de la main gauche.

Cette statue était antérieurement à la Chapelle des bonnes œuvres d'Autun.

Cf. Introduction au catalogue, p. 17.

A l'église Saint-Jean d'Autun se trouve une Vierge à l'Enfant (allaitant) de l'atelier de Jean de la Huerta.

Albâtre. — Haut. : 0,96.

Bibl. — Henri DAVID, *De Sluter à Sambin*, p. 239 ; Denis GRIVOT, *Autun*, Lyon, 1967, fig. 50 ; P. QUARRÉ, *La Vierge d'Auxonne et la Vierge de la Cathédrale d'Autun*, pp. 84-87.

Expos. — *Statues autunoises de la fin du Moyen Age*, Autun, 1968, n° 19 : catalogue par G. Vuillemot.

CATHÉDRALE D'AUTUN.

50. *La Vierge et l'Enfant.*

PL. XXXI

Cette statue répond au type de la *Vierge* d'Auxonne (n° 46) quant à l'attitude de la Vierge, à celle de l'Enfant et au drapé. Cependant, comme pour la *Vierge* de la Cathédrale d'Autun, la couronne fleuronée fait partie de la statue.

Cf. Introduction au catalogue, p. 17.

Pierre polychromée. — Haut. : 1,40.

Bibl. — P. QUARRÉ, *La Vierge d'Auxonne et la Vierge de la Cathédrale d'Autun*, pp. 84-87.

ÉGLISE DE SULLY (Saône-et-Loire).

51. *La Vierge et l'Enfant.*

PL. XXXII

La Vierge couronnée a la tête couverte par l'ample manteau à l'étoffe épaisse, dont les plis déterminent des creux et d'épais bourrelets. Elle tient dans la main droite une églantine et sur son bras gauche l'Enfant Jésus, à la tête ronde, aux cheveux crépus, dont la tunique s'ouvre, laissant voir sa jambe nue.

Le visage de la Vierge, les yeux baissés, est encadré d'une chevelure aux longues mèches à « crocs », qui retombent sur le revers du manteau.

Il s'agit là d'une réplique du type de la *Vierge* d'Auxonne de Jean de la Huerta, avec une accentuation des bouclettes en « crocs ».

Une statue semblable se trouve à l'église de Gergy (Saône-et-Loire).

Albâtre. — Haut. : 0,50.

Bibl. — P. QUARRÉ, dans *Guide artistique de la France*, Paris, 1968, p. 301.

ÉGLISE DE LAIZY (Saône-et-Loire).

52. *Sainte Barbe.*

PL. XXXIII

Cette statuette, qui répond pour le drapé au type d'Auxonne, s'apparente pour l'attitude, l'inclinaison de la tête et la chevelure à la statue de l'Hôpital de Seurre (n° 56). Il semble que l'on puisse voir là aussi une figuration de sainte Barbe d'autant que deux traces de scellement laissent soupçonner qu'elle avait une tour à ses pieds du côté droit.

Albâtre. — Haut. : 0,67.

Bibl. — Henri DAVID, *De Sluter à Sambin*, p. 161.

ÉGLISE DE BEAUMONT-SUR-VINGEANNE (Côte-d'Or).

53. *La Vierge et l'Enfant.*

PL. XXXV

La Vierge, dite *Vierge des Capucins*, est revêtue d'un ample manteau passant derrière la tête et retombant des épaules en plis larges, formant deux épais bourrelets en V sous le bras gauche et se répandant sur le sol en moelleux replis.

Ses mains très fines maintiennent sur son bras droit l'Enfant Jésus, de petite taille, aux joues gonflées, aux cheveux bouclés, qui tient une églantine dans la main droite et appuie la main gauche sur le surcot de sa mère.

Le visage de la Vierge, encadré de cheveux à larges bouclettes en forme de « crocs », a une manière d'avancer ses lèvres qui lui donne un air « boudeur ».

Cf. Introduction au catalogue : p. 18.

Albâtre. — Haut. : 1,00.

Bibl. — Abbé FERRY, *Virgées comtoises*, repr. p. 52 ; Th. MÜLLER, *Sculpture... 1400-1500*, p. 51 ; P. QUARRÉ, *La Vierge d'Auxonne et la Vierge de la Cathédrale d'Autun*, p. 87.

Expos. — *La Vierge dans l'Art français*, Paris, 1950, n° 188 ; *Le Grand Siècle des Ducs de Bourgogne*, Musée de Dijon, 1951, n° 136 ; *Bourgondische Pracht*, Amsterdam, 1951, n° 203 ; *Le Siècle de Bourgogne*, Bruxelles, 1951, n° 190.

ÉGLISE DE PESMES (Haute-Saône).

54. *Sainte Marguerite.*

PL. XXXIV

La Sainte a les pieds posés sur le dragon ailé à la queue tentaculaire, qui a voulu la dévorer et qui tient encore dans la gueule un pan de draperie. Ses mains jointes écartent son grand manteau, laissant voir son surcot serré par une ceinture à deux boucles rondes, d'où pend une chaînette. Elle a les yeux baissés en direction de la tête du monstre ; le mouvement de ses lèvres lui donne un air « boudeur ». Un ruban lui entoure la tête au-dessus du front ; sa chevelure se répand sur les épaules et dans le dos en longues mèches ondules semées de larges bouclettes à « crocs ».

Cette statue vient du château de la Grande-Verrière (Saône-et-Loire).

Cf. Introduction au catalogue, p. 17.

Pierre. — Haut. : 0,80.

Bibl. — Henri DAVID, *De Sluter à Sambin*, p. 268 ; P. QUARRÉ, *La sculpture autunoise à la fin du Moyen Age*, p. 196.

Expos. — *Statuaire autunoise de la fin du Moyen Age*, Musée Rolin, 1968, n° 22 : notice par G. Vuillemot.

MUSÉE ROLIN, AUTUN.

55. *Sainte lisant.*

PL. XXXVI

Cette sainte tient sur ses deux mains un livre ouvert ; elle porte sur son surcot un manteau retenu à l'encolure par une bride et replié sous les avant-bras. Ce drapé provoque de profonds replis et forme de gros bourrelets s'emboîtant les uns dans les autres. Son visage incliné, au front bombé, à la longue chevelure avec ses bouclettes en « crocs », qui retombe sur les épaules et dans le dos, s'apparente à celui de la *Sainte Barbe* de Seurre.

Cf. Introduction au catalogue, p. 18.

Pierre. — Haut. : 1,11.

Bibl. — P. QUARRÉ, *Sculptures bourguignonnes des XV^e et XVI^e siècles acquises en 1950*, dans *La Revue des Arts*, 1951, p. 58 ; Idem, *Le Musée de Dijon, peintures, sculptures et objets d'art*, 3^e édition, 1972, repr. ; *Musée des Beaux-Arts de Dijon, catalogue des sculptures*, 1960, n° 19.

Expos. — *Le Grand Siècle des Ducs de Bourgogne*, Dijon, 1951, n° 126 ; *Bourgondische Pracht*, Amsterdam, 1951, n° 193 ; *Le Siècle de Bourgogne*, Bruxelles, 1951, n° 180 ; *Art from Burgundy*, York, 1957, n° 15.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE DIJON.

56. *Sainte Barbe.*

PL. XXXVII

Vêtue d'un surcot, serré à la taille par une ceinture à deux boucles rondes d'où pend une chaînette, les épaules couvertes d'un manteau retenu par une bride, la Sainte tient de la main droite un livre ouvert contre sa poitrine et de la gauche un étui qui portait la palme de la martyre. La robe retombe en large bourrelets verticaux ; les bords du manteau, qu'écartent les mains, forment aussi des bourrelets, qui retombent avec une légère inclinaison vers la base où ils se replient. Surmonté d'une haute couronne à cabochons et à larges fleurons, encadré de longues mèches de ses cheveux où font saillie les bouclettes en « crocs », son visage aux traits nettement accusés, au maxillaire inférieur très marqué, s'incline sur le côté.

La tour qui permet d'identifier la Sainte est indépendante de la statue.

Cf. Introduction au catalogue, p. 18.

Pierre anciennement polychromée. — Haut. : 1,17.

Bibl. — Henri DAVID, *De Sluter à Sambin*, p. 305.

Expos. — *Chefs-d'œuvre de la sculpture bourguignonne*, Musée de Dijon, 1949, n° 29 ; *Claus Sluter en de Kunst te Dijon...*, Musée Boymans, Rotterdam, 1950, n° 31 ; *Le Grand Siècle des Ducs de Bourgogne*, Musée de Dijon, 1951, n° 135 ; *Bourgondische Pracht*, Amsterdam, 1951, p. 201 ; *Le Siècle de Bourgogne*, Bruxelles, 1951, n° 188.

HOPITAL DE SEURRE (Côte-d'Or).

57. *Sainte Catherine.*

PL. XXXIX

La Sainte, portant sur le haut du crâne une haute couronne aux fleurons formés de feuilles frisées, tient de la main droite l'épée qui la décapita et sur un livre ouvert, appliqué contre sa poitrine, la roue, instrument de son supplice.

Elle est vêtue d'un surcot serré par une ceinture avec chaînette pendante, comme celle de la *Sainte Barbe* de Seurre, et d'une robe dont les plis sont pincés à la taille. Son visage au grand front bombé exprime une grande douceur que traduit un modelé en *sfumato*. Sa longue chevelure ondulée est parsemée de larges « crocs » dans le creux des mèches.

Le socle de cette statue portait la devise du cardinal Rolin : *Deum time*.

Albâtre. — Haut. : 0,90.

Bibl. — H. DAVID, *De Sluter à Sambin*, pp. 235-239 ; P. QUARRÉ, *La sculpture autunoise de la fin du Moyen Age*, p. 197.

Expos. — *Musées de Bourgogne*, Musée de Dijon, 1950, n° 96 ; *Statuaire autunoise à la fin de l'époque gothique*, Musée Rolin, 1968, n° 5 : notice par G. Vuillemot.

MUSÉE ROLIN, AUTUN.

58. *La Vierge et l'Enfant.*

PL. XXXVIII

La Vierge couronnée maintient de ses deux mains l'Enfant Jésus qui a saisi un oiseau par les ailes. On trouve sur le visage de la Vierge un modelé en douceur, comparable à celui de la *Sainte Catherine* du Musée Rolin ; mais le drapé du manteau manque d'aisance et d'ampleur.

Le socle porte un écu aux trois clés d'or : la statue est un don de Guillaume Rolin, seigneur de Savoisy.

Pierre polychromée. — Haut. : 0,75.

Bibl. — Henri DAVID, *De Sluter à Sambin*, p. 240.

ÉGLISE DE SAVOISY (Côte-d'Or).

59. *Sainte Catherine.*

PL. XXXVII

Cette statue est une réplique de la *Sainte Catherine* du Musée Rolin ; le hanchement y est plus accentué et le visage n'a pas la même finesse.

Cette statue fut donnée à l'église de Savoisy par Marie de Levis de Coussant, épouse de Guillaume Rolin, fils aîné du chancelier Rolin, seigneur de Savoisy, dont le socle porte les armoiries : « parti à dextre d'or à trois chevrons de sable accompagné en chef d'un lambel de trois pendants de gueules et à senestre d'azur à trois clés d'or ».

Pierre polychromée. — Haut. : 0,78.

Bibl. — Henri DAVID, *De Sluter à Sambin*, pp. 240-241.

ÉGLISE DE SAVOISY (Côte-d'Or).

60. *Vierge de pitié.*

PL. XLI

La Vierge assise sur un roc tient sur ses genoux le corps du Christ raidi par la mort ; elle incline le visage aux paupières baissées vers la face de son Fils qu'elle regarde avec tendresse, exprimant sa douleur par un soupir contenu. Elle joint les mains tout en les déportant sur le côté pour ne pas gêner sa contemplation.

Sculpté dans une belle matière, ce groupe montre chez l'imagier une suprême habileté dans le modelé en *sfumato* du visage et dans le traitement des plis. Peut-être y a-t-il eu pour cette œuvre influence du polyptyque du *Jugement dernier* de l'Hôtel-Dieu de Beaune, où Roger van der Weyden a représenté la Vierge en prière.

Albâtre. — Haut. : 0,50 ; Larg. : 0,61.

Bibl. — H. DAVID, *De Sluter à Sambin*, p. 131.

Expos. — *Chefs-d'œuvre de la sculpture bourguignonne du XIV^e au XVI^e siècle*, Musée de Dijon, 1949, n° 26 ; *La Vierge dans l'Art français*, Paris, 1950, n° 189 ; *Le Grand Siècle des Ducs de Bourgogne*, Musée de Dijon, 1951, n° 137 ; *Bourgondische Pracht*, Amsterdam, 1951, n° 205 ; *Le Siècle de Bourgogne*, Bruxelles, 1951.

ÉGLISE D'ÉPOISSES (Côte-d'Or).

61. *Saint Jean-l'Évangéliste.*

PL. XL

Saint Jean fait un signe de croix au-dessus du Calvaire sur le bord duquel pendent un reptile et deux crapauds, symboles du breuvage empoisonné.

Son jeune visage, aux traits fortement accusés, est encadré d'une belle chevelure bouclée, parsemée de bouclettes en « crocs ». Le manteau boutonné au col et ramené sous le bras droit se replie en épais bourrelets et se creuse de cavités profondes sur le devant du corps et sur le côté gauche.

Cette statue, qui paraît avoir inspiré le *Saint Jean-l'Évangéliste* de Marigny-le-Cahouet, fut sans doute donnée par le cardinal Jean Rolin au monastère de Bar-le-Régulier dont il était prieur.

Cf. Introduction au catalogue, p. 19.

Albâtre. — Haut. : 0,75.

Bibl. — Henri DAVID, *De Sluter à Sambin*, p. 149.

ÉGLISE DE BAR-LE-RÉGULIER (Côte-d'Or).

62. *Saint Évêque.*

PL. XLIII

L'évêque, la tête couverte d'un bonnet, porte une mitre quadrillée ornée de pierreries. Sur son aube et sa dalmatique, il a revêtu une chasuble ornée en son milieu d'un parement, où court un rinceau porteur

de fleurs semblables à celles qui ornent la tunique de l'un des anges du tombeau de Jean sans Peur. Ses mains sont couvertes de gants, avec glands à houppettes et pierre sur le revers. Il tenait sa crosse de la main gauche et la droite faisait un geste de bénédiction ; les avant-bras soulèvent la large chasuble qui se creuse de vastes plis. Son nez busqué, sa forte mâchoire, l'inclinaison de la tête, le geste large expriment l'autorité avec une magnifique ampleur.

Cf. Introduction au catalogue, p. 18.

Pierre polychromée. — Haut. : 0,75.

Bibl. — Henri DAVID, *De Sluter à Sambin*, p. 263 ; P. QUARRÉ, *La sculpture autunoise de la fin du Moyen Age*, p. 197.

Expos. — *Statuaire autunoise à la fin de l'époque gothique*, Musée Rolin d'Autun, 1968, n° 13 (catalogue par G. Vuillemot).

MUSÉE ROLIN, AUTUN.

63-64. Têtes de Saint Jean et d'une Sainte Femme. PL. XLIV

Saint Jean-l'Évangéliste, les yeux baissés, les paupières gonflées, a une chevelure dont les mèches se relèvent en bouclettes à « crocs ».

La sainte Femme (ou la Vierge), la tête prise dans une coiffe à mentonnière, le visage grave, contemplait dans le recueillement le Christ mort.

Ces deux têtes, qui ont été retrouvées en 1953 avec d'autres débris de sculpture sous le clocher de l'église de Verdun-sur-le-Doubs, appartenaient à un groupe d'un seul bloc de pierre représentant la Vierge de pitié, entourée des personnages habituels de la Mise au tombeau, dans la chapelle Notre-Dame-de-Pitié fondée sous l'épiscopat de Jean Germain, évêque de Chalon (1436-1641).

Pierre polychromée. — Haut. : 0,18 et 0,28.

Bibl. — Louis ARMAND-CAILLAT, *Sculptures anciennes de Verdun-sur-le-Doubs au Musée Denon*, dans *Mémoires de la Soc. d'Histoire et d'Archéologie de Chalon*, t. XXXIV, fasc. 1, 1956, pp. 80-84.

MUSÉE DENON, CHALON-SUR-SAONE.

65. Tête dite « de prophète ». PL. XLV

Cette tête de vieillard, aux cheveux et à la barbe ornés de bouclettes en « crocs », fragment de statue, est semblable à celle du *Saint Jean-Baptiste* de l'église de Châteauneuf. Le présence à Autun d'une statue semblable peut laisser supposer que la statue de Châteauneuf est l'œuvre d'un atelier autunois du troisième quart du x^v^e siècle.

Pierre. — Haut. : 0,34.

Expos. — *Statuaire autunoise de la fin de l'époque gothique*, Musée Rolin, 1968, n° 9.

MUSÉE ROLIN, AUTUN.

66. Ange-pupitre.

PL. XLII

L'ange agenouillé aux ailes repliées présente devant lui un pupitre destiné à recevoir un livre de grand format pour la lecture.

Cette sculpture montre comment évolua le thème des anges agenouillés depuis ceux du tombeau de Jean sans Peur. On y trouve l'influence de quelques-unes des dernières œuvres de Jean de la Huerta dans la façon de pincer les plis au col et d'orner les ondulations de la chevelure de bouclettes en « crocs ».

Cet ange, comme celui qui lui faisait pendant, provient sans doute du Jubé de la Cathédrale d'Autun, commandé par le cardinal Rolin.

Pierre. — H. : 0,65, larg. : 0,54.

Bibl. — *Mémoires de la Société Éduenne*, t. XXXIV, p. 172 ; P. QUARRÉ, *La statuaire autunoise à la fin du Moyen Age*, p. 200.

Expos. — *Statuaire autunoise de la fin de l'époque gothique*, Musée Rolin, 1969, n° 6 : notice par G. Vuillemot.

MUSÉE ROLIN, AUTUN.

67. Sainte Marguerite.

PL. LII

Cette statuette, où Sainte Marguerite est juchée sur un énorme dragon couvert d'écailles, rappelle par son attitude, son drapé, la forme et l'expression du visage, la *Sainte Marguerite* de la Grande-Verrière, conservée au Musée Rolin (n° 54).

Pierre. — Haut. : 0,35.

Bibl. — Paul VITRY, *Michel Colombe et la sculpture française de son temps*, Paris, 1901, p. 267.

MUSÉE SAINT-JEAN D'ANGERS.

68. La Vierge et l'Enfant.

PL. XLVI

La tête de la Vierge, au front très haut, aux cheveux torsadés, surmontés d'une couronne, où les fleurons forment des feuilles trilobées aux bords frisés alternant avec des fleurs de lys, rappelle celles des statues ici attribuées à Jean de la Huerta. Cependant, les proportions sont plus élancées et la vigueur des forces de création s'est apaisée.

Cette statue est l'œuvre d'un atelier autunois du dernier quart du xv^e siècle.

Bois polychromé. — Haut. : 1,37.

Bibl. — P. QUARRÉ, *Sculptures bourguignonnes...*, dans *La Revue des Arts*, 1951, p. 59 ; *Musée des Beaux-Arts de Dijon, catalogue des sculptures*, Dijon, 1960, n° 51.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE DIJON.

69. *La Vierge et l'Enfant.*

PL. XLVII

La Vierge, légèrement hanchée, porte sur son bras gauche l'Enfant Jésus aux cheveux crépus, qui a dans ses deux mains une grappe de raisins ; elle tient dans sa main droite une églantine. Le manteau qui lui couvre la tête est ramené sous le bras gauche ; entre ses chutes latérales, de profonds replis s'inscrivent entre deux bourrelets en V. Sa couronne est surmontée de fleurons feuillus.

La base moulurée porte sur un écu une clé à panneton et les initiales P et R.

Bois polychromé. — Haut. : 1,24.

ÉGLISE DE BUCEY-LÈS-GY (Haute-Saône).

70. *La Vierge et l'Enfant.*

PL. XLVIII

Cette Vierge comtoise, du troisième tiers du xve siècle, rappelle la *Vierge d'Auxonne* de Jean de la Huerta par son attitude, son drapé et les traits de son visage. Le cou entouré d'un col, aux revers pointus, l'Enfant Jésus, un peu raide, le visage joufflu et grimaçant, laissent une impression de laideur.

Pierre. — Haut. : 1,43.

Bibl. — P. QUARRÉ, *Sculptures bourguignonnes des XV^e et XVI^e siècles acquises en 1950*, dans *Revue des Arts*, 1951, p. 58 ; *Musée des Beaux-Arts de Dijon, catalogue des sculptures*, 1960, n° 28.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE DIJON.

71. *Vierge de miséricorde.*

PL. L

Cette Vierge couronnée, vêtue d'un surcot orné de festons et d'une robe plissée, écarte son manteau retenu par une bride à houppettes pour abriter à sa droite les gens d'église : pape, cardinal, évêque, prêtre, deux moines dont un cistercien, et à sa gauche, faisant face au pape, l'empereur, des laïcs et encore un moine.

Parmi les personnages agenouillés aux pieds de cette *Vierge* des

ateliers autunois du troisième tiers du x^v^e siècle, l'évêque rappelle le *Saint Evêque* du Musée Rolin par Jean de la Huerta (n° 62).

Cette statue provient de l'Hôpital de Saulieu.

Pierre polychromée. — Haut. : 1,10.

Bibl. — Henri DAVID, *De Sluter à Sambin*, p. 255.

ÉGLISE DE SAULIEU (Côte-d'Or).

72. *Sainte couronnée.*

PL. LI

Cette Sainte n'a conservé de sa couronne qu'un seul rang de perles et a perdu les attributs qui auraient permis de l'identifier. La forme du visage, le grand manteau ouvert, laissant voir le surcot et la robe plissée, et maintenu en haut par un galon à houppettes, rappellent l'art des ateliers autunois du troisième tiers du x^v^e siècle à la suite de Jean de la Huerta, dont la production s'est répandue en Auxois et aussi en Bourbonnais. On y trouve encore sur le bord des mèches encadrant le visage ces bouclettes en « crocs » dont la mode s'était répandue à Autun comme à Dijon, dès le milieu du x^v^e siècle.

Pierre anciennement polychromée. — Haut. : 1,17.

Bibl. — Pierre PRADEL, *Michel Colombe*, Paris, 1953.

MUSÉE DE MOULINS.

73. *La Vierge et l'Enfant.*

PL. XLIX

Cette grande statue est une réplique tardive de la *Vierge* d'Auxonne présentant des caractères communs avec les statues de Pluvault et de Sully.

Pierre anciennement polychromée. — Haut. : 2,00.

Bibl. — G. TROESCHER, *Die Burgundische Plastik des Ausgehenden Mittelalters...*, p. 119, fig. 273.

ÉGLISE DE PLOMBIÈRES (Côte-d'Or).

74. *Saint Gengoux.*

Jean Chousat, receveur général des Finances du duc de Bourgogne, s'était fait représenter en saint Thibaut au chœur de l'église Saint-Hippolyte, qu'il avait fait édifier à Poligny à partir de 1415.

Dans cette statue de saint chasseur au chaperon enturbanné, à la cotte serrée à la ceinture, un faucon au poing, la main droite au

carrier, il semble que l'on puisse voir un portrait de Louis de Chalon, prince d'Orange, qui commanda à Jean de la Huerta les trois tombeaux pour sa chapelle de l'abbaye de Mont-Sainte-Marie.

Cette statue provient du château d'Arguel.

Bois polychromé. — Haut. : 1,08.

Bibl. — J. GAUTHIER, *La statue de Louis de Chalon, prince d'Orange, au château d'Arguel (Doubs)*, dans *Bulletin archéologique*, 1895, pp. 269-274 ; Frédéric BARBEY, *Louis de Chalon, prince d'Orange*, Lausanne, 1962 ; repr. en frontispice.

ÉGLISE D'ARGUEL (Doubs).

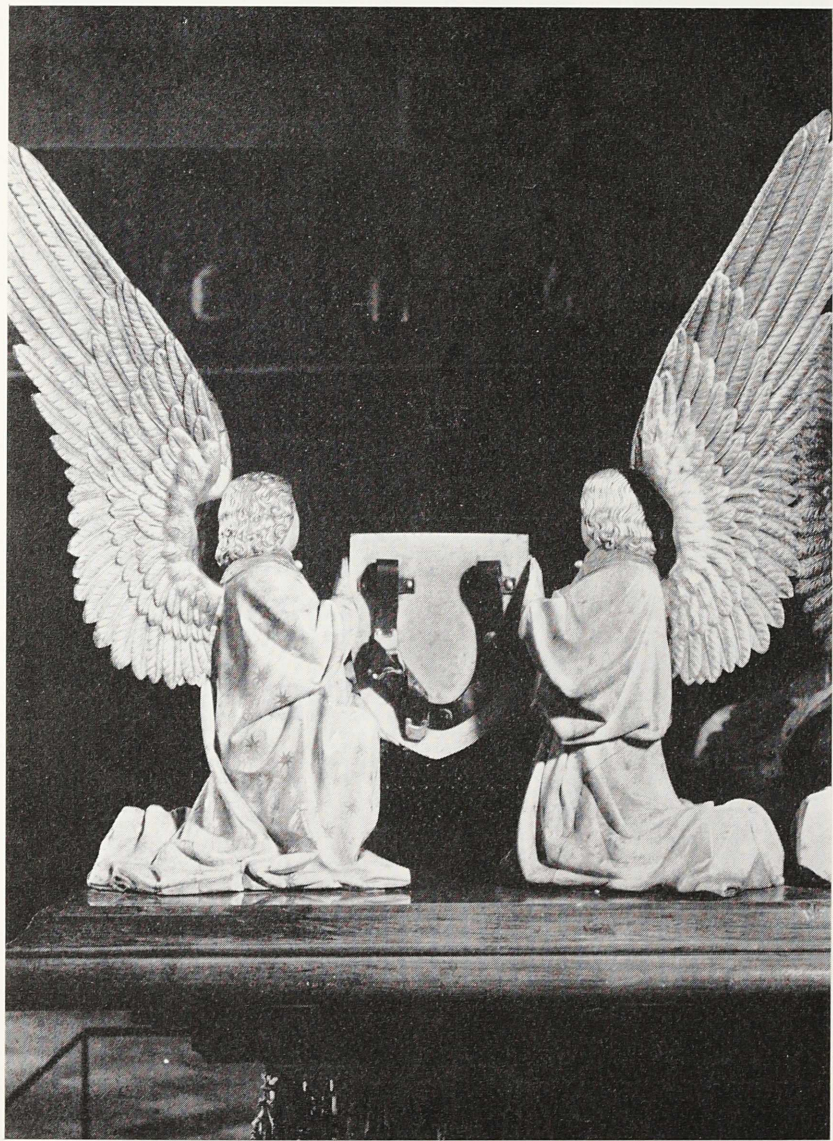
PLANCHES

Clichés Rémy à Dijon

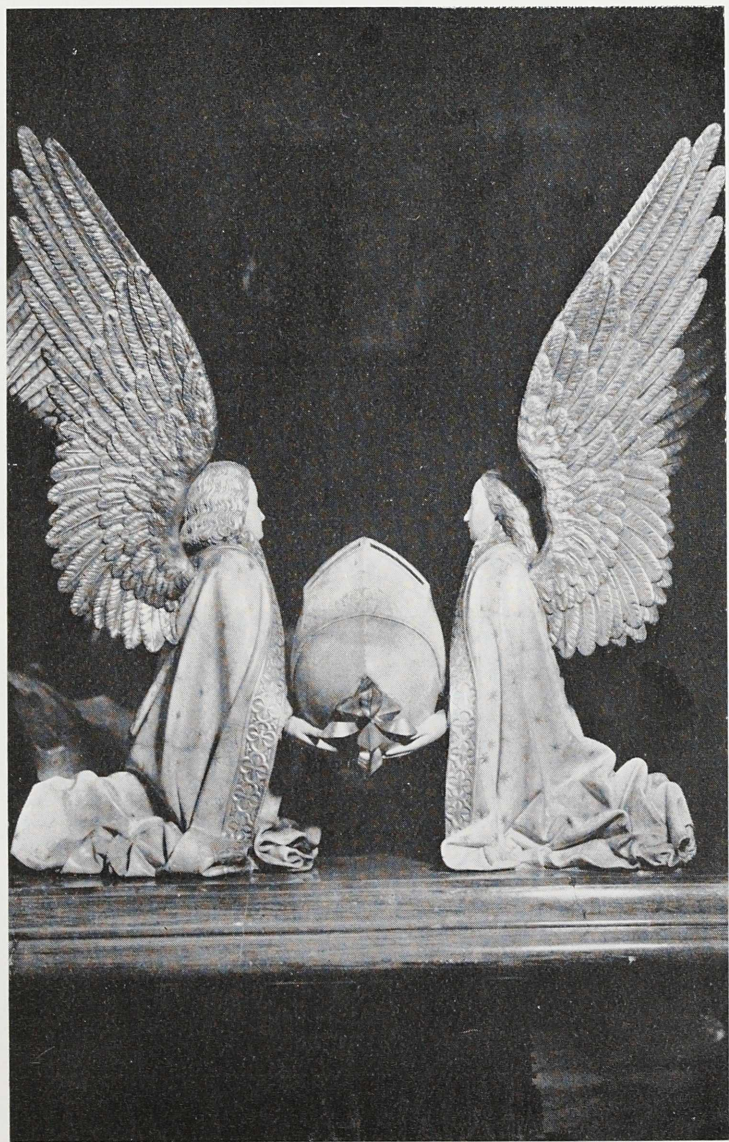
IMPRIMERIE DARANTIERE — DIJON



Tombeau de Jean sans Peur : les pleurants sous les arcades d'altâtre.



9-12. Deux anges portant les armoiries de Marguerite de Bavière.



Anges portant le heaume de Jean sans Peur.



Anges à senestre.



Ange à droite.



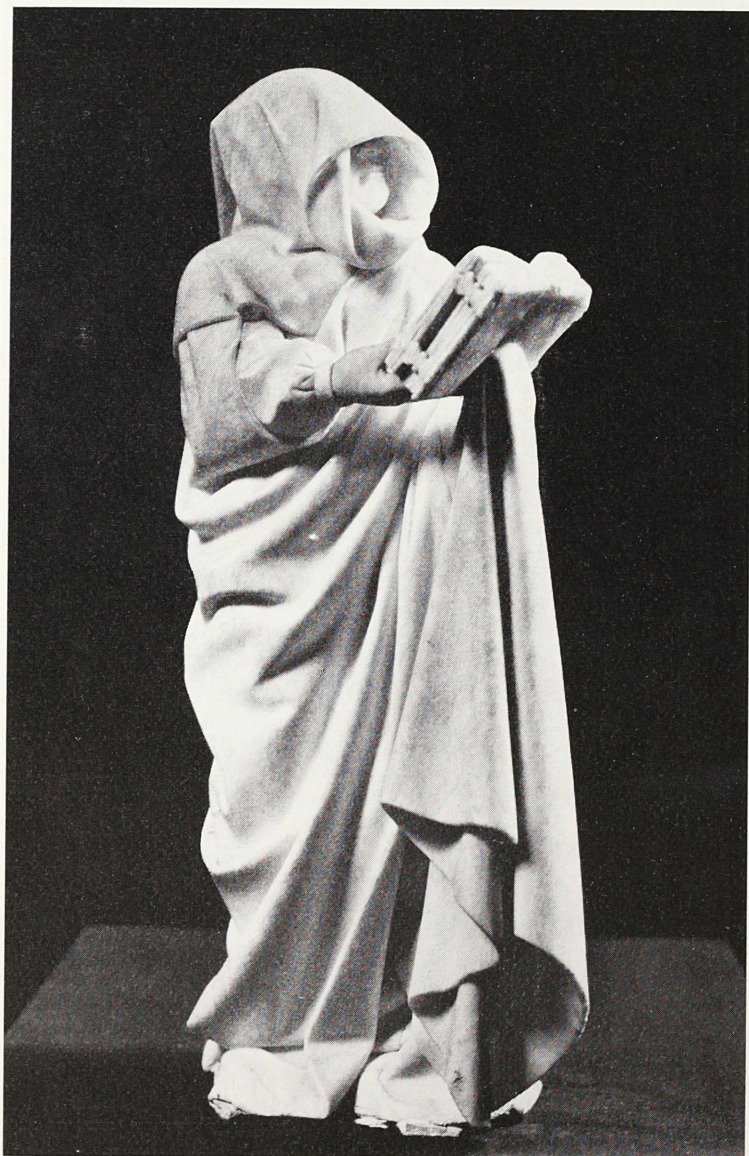
Pl. V



Pleurant n° 51.



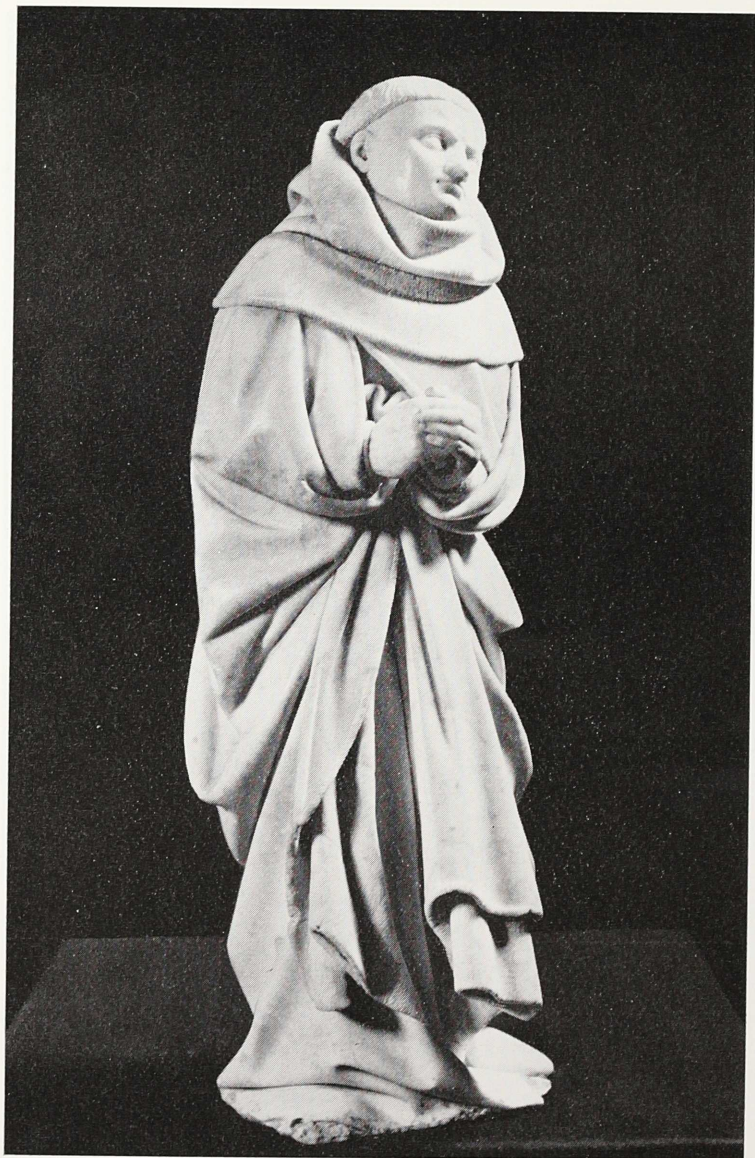
Pleurant n° 53.



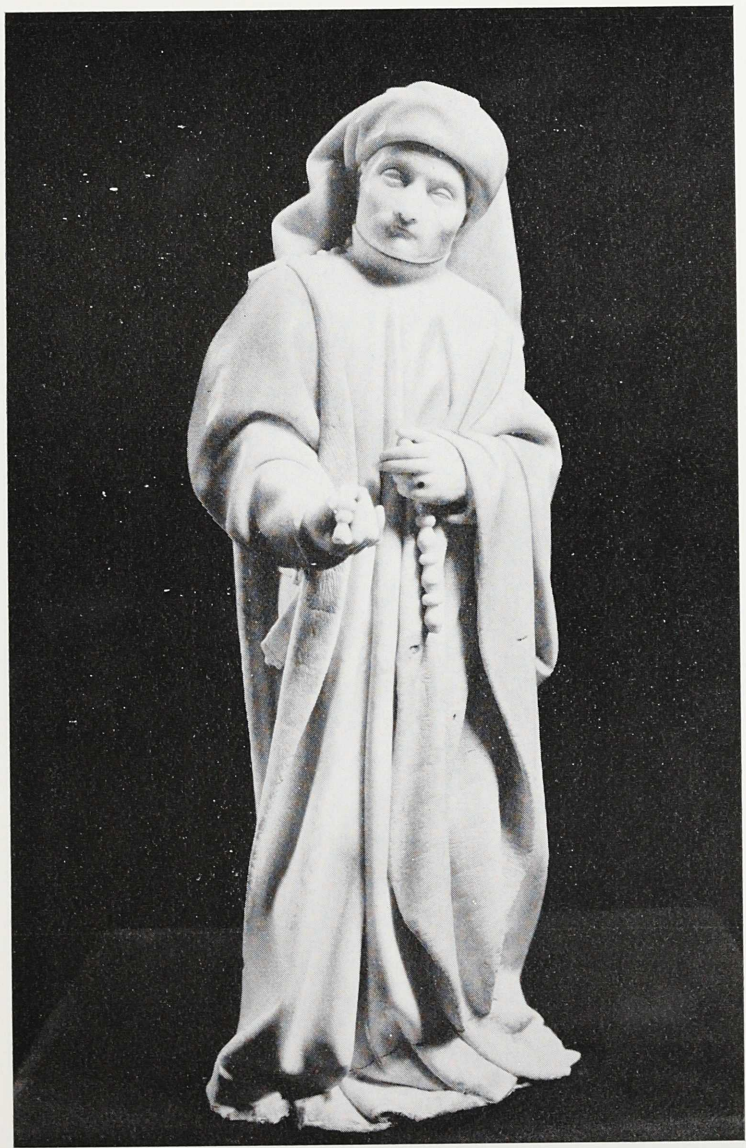
Pleurant n° 54.



Pleurant n° 55.



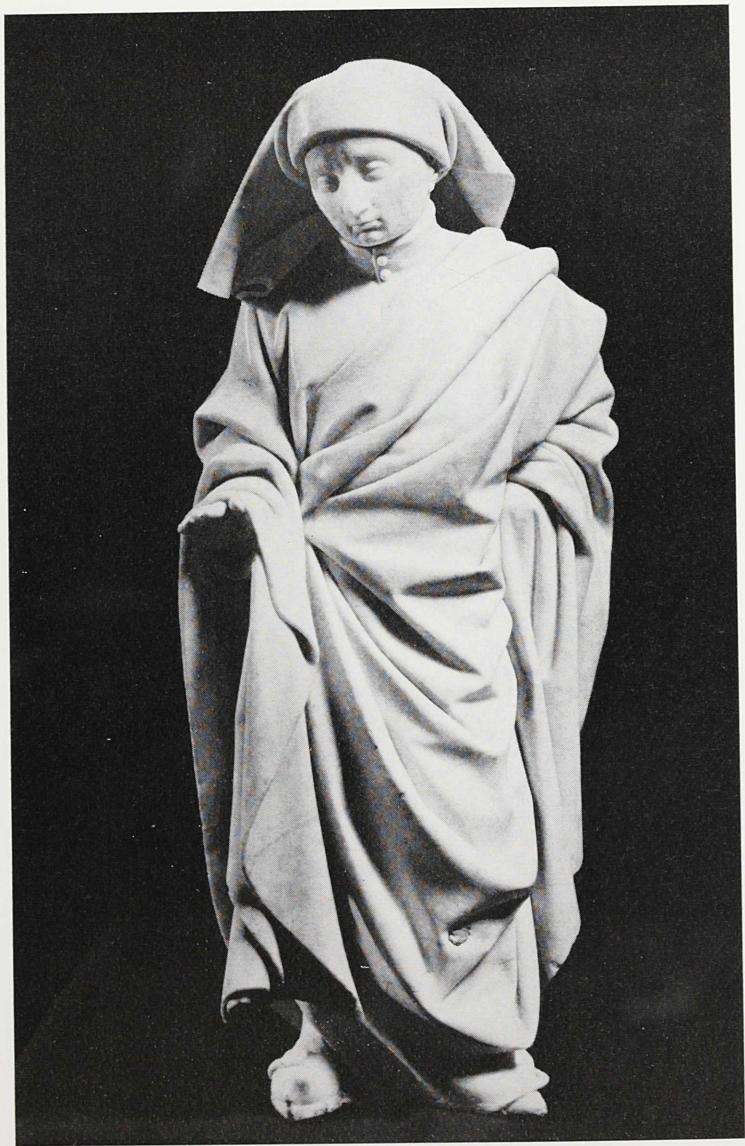
Pleurant n° 60.



Pleurant n° 62.



Pleurant n° 63.



Pleurant n° 69.



Pleurant n° 64.



Pleurant n° 65.



Pleurant n° 67.



Pleurant n° 68.



Pleurant n° 71.



Pleurant n° 72.



Pleurant n° 74.



Pleurant n° 75.



Pleurant n° 70



Pleurant n° 78.



43. Église de Rouvres : *Vierge à l'Enfant.*



44. Église de Rouvres : *Saint Jean-Baptiste.*



45. Église de Moutier-Vieillard : *Saint Antoine*.



48. Museum Calvet d'Avignon : *Saint Lazare*.



46. Collégiale d'Auxonne : *Vierge à l'Enfant.*



47. Église de Pluvault : *Vierge à l'Enfant*.



49. Cathédrale d'Autun : *Vierge à l'Enfant.*



50. Église de Sully : *Vierge à l'Enfant*.



51. Église de Laizy : *Vierge à l'Enfant.*



52. Église de Beaumont-sur-Vingeanne : *Sainte Barbe*.



54. Musée Rolin : *Sainte Marguerite*.



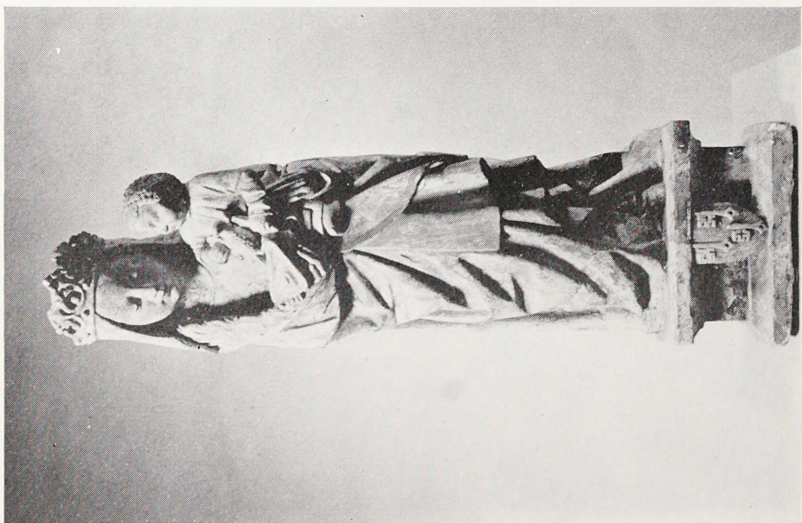
53. Église de Pesmes : *Vierge à l'Enfant.*



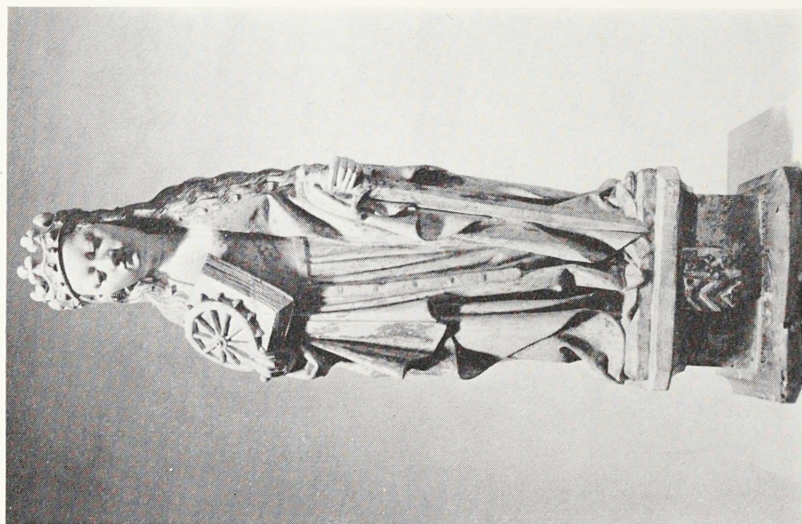
55. Musée de Dijon : *Sainte lisant*.



56. Hôpital de Seurre : *Sainte Barbe*.



58. Église de Savoisy : Vierge à l'Enfant.



59. Église de Savoisy : Sainte Catherine.



57. Musée Rolin : *Sainte Catherine.*



61. Église de Bar-le-Régulier : *Saint Jean-l'Évangéliste.*



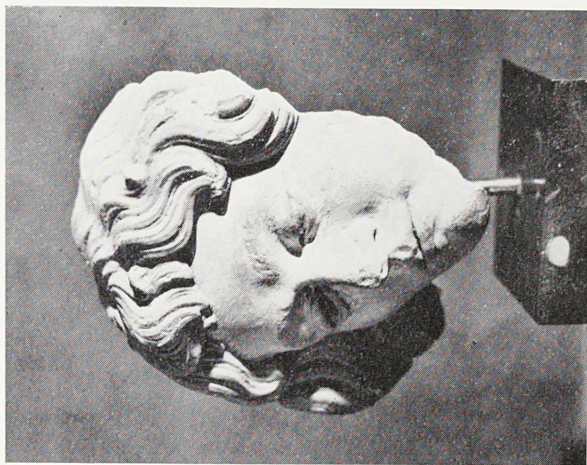
60. Église d'Époisses : *Vierge de pitié*.



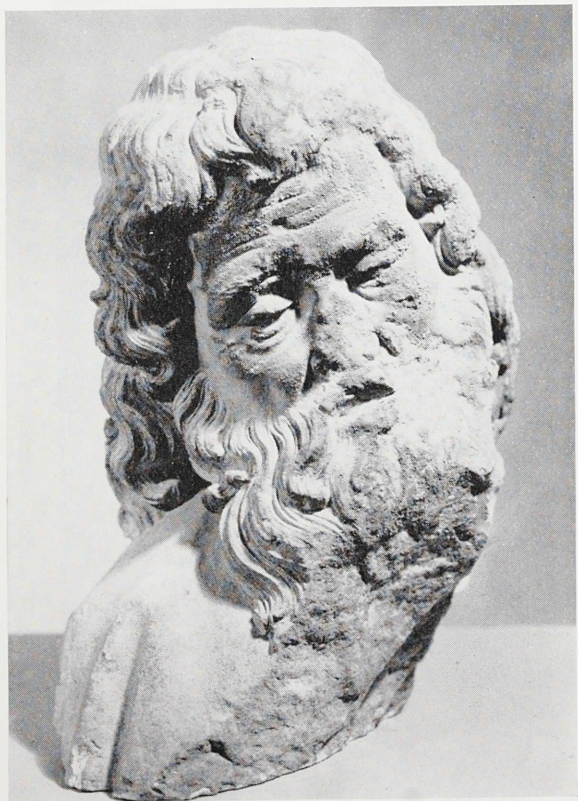
66. Musée Rolin : *Ange-pupitre*.



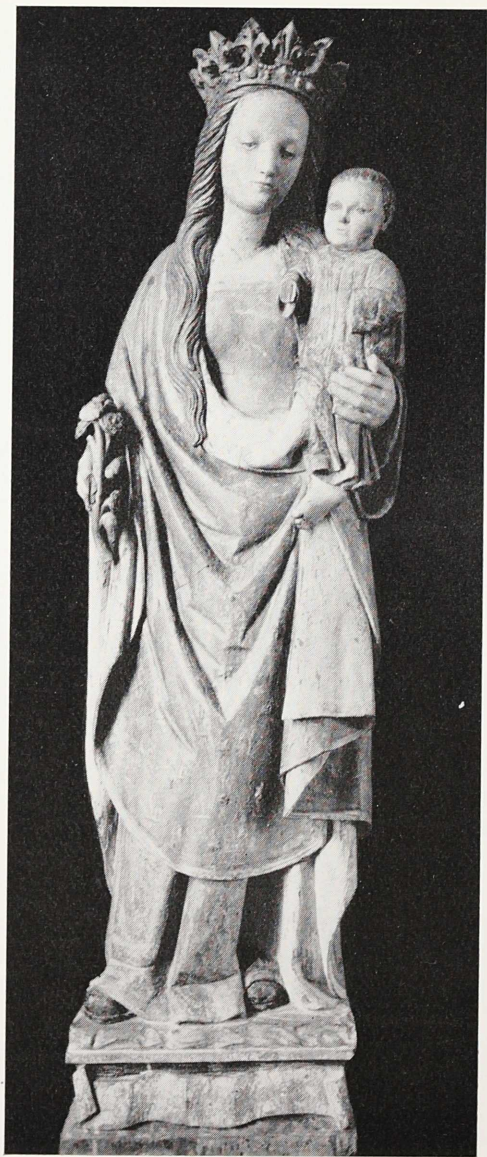
62. Musée Rolin : *Saint Évêque.*



63-64. Musée de Chalon-sur-Saône : Deux têtes d'un groupe de Vierge de Pitié.



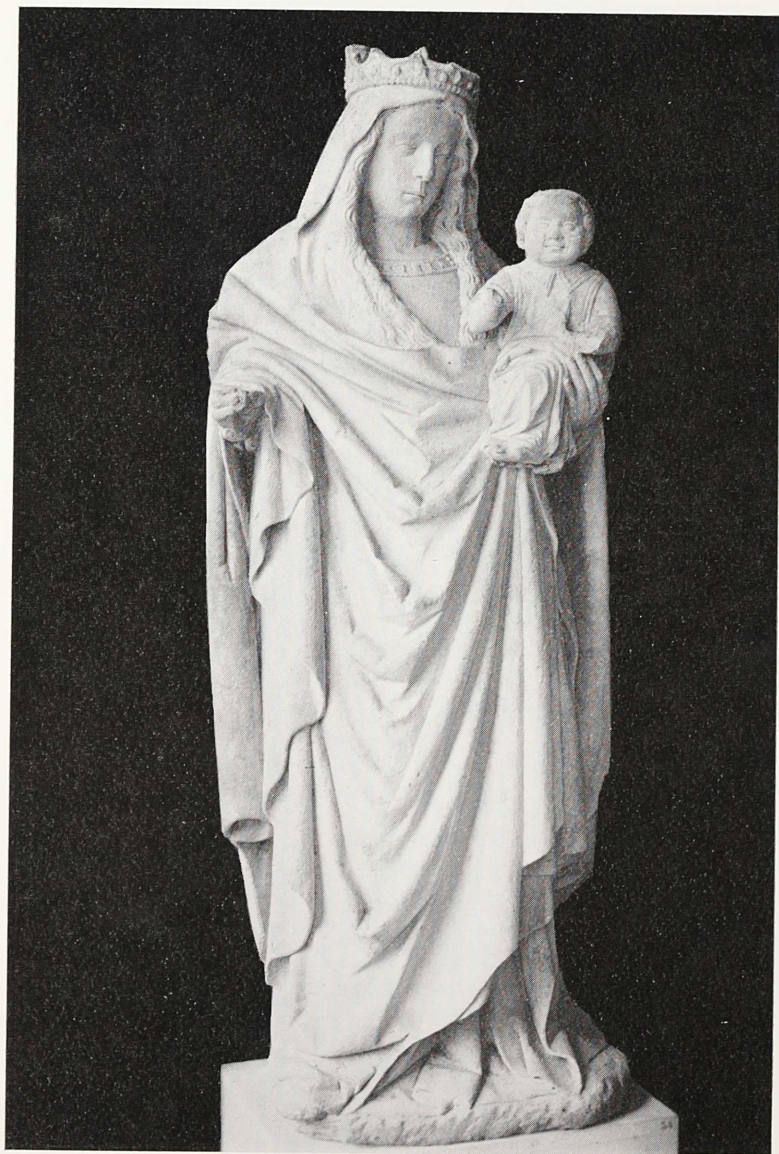
65. Musée Rolin : Tête dite « de prophète ».



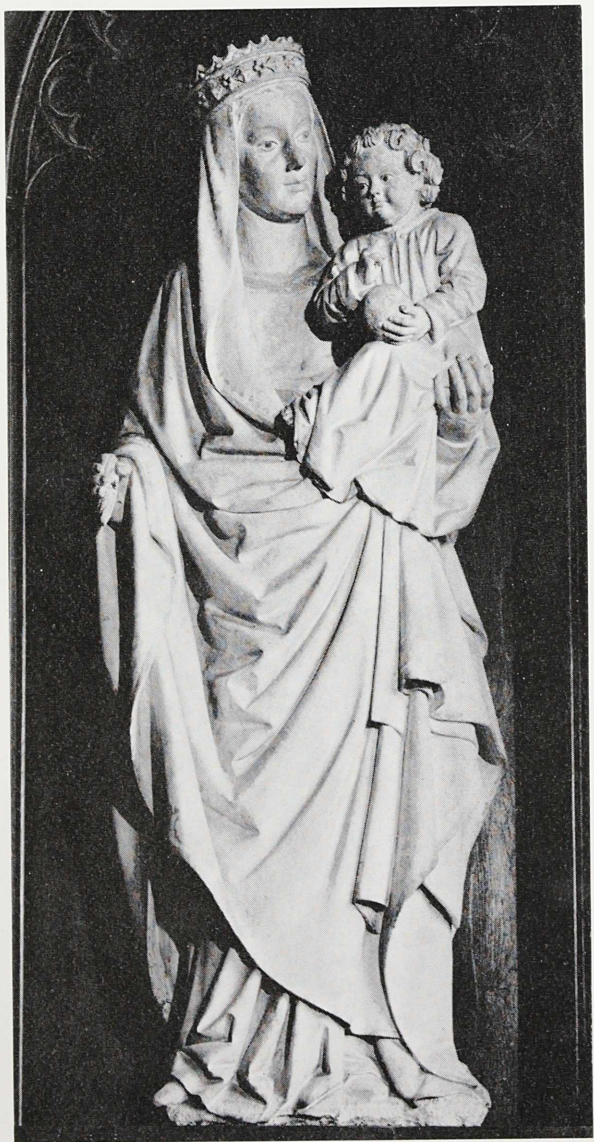
68. Musée de Dijon : *Vierge autunoise*.



69. Église de Bucey-lès-Gy : *Vierge à l'Enfant*.



70. Musée de Dijon : *Vierge comtoise*.



73. Église de Plombières : *Vierge à l'Enfant*.



71. Église de Saulieu : *Vierge de Miséricorde*.



72. Musée de Moulines : *Sainte couronnée.*



67. Musée d'Angers :
Sainte Marguerite.



